



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP
Office fédéral de la police fedpol

RAPPORT

2008

Mai 2009

RAPPORT D'ACTIVITE DE L'OFFICE FEDERAL DE LA POLICE fedpol

LES THEMES

Tâches de police judiciaire

Tâches de renseignement

Tâches de police de sécurité

Tâches de police administrative

Tâches de soutien

EURO 2008

RAPPORT D'ACTIVITE

Rapport d'activité de l'Office fédéral de la police fedpol

2008

Tâches de police judiciaire

Tâches de renseignement

Tâches de police de sécurité

Tâches de police administrative

Tâches de soutien

EURO 2008

Impressum

CONCEPT ET REDACTION

Office fédéral de la police fedpol
Interpublicum AG, Ostermundigen
Kommunikation Myriam Mauerhofer, Berne

MISE EN PAGE

HP Hauser / AVD, Berne

IMPRESSION

Ritz AG Print und Media, Berne

DISTRIBUTION

OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Berne
www.publicationsfederales.admin.ch
N° d'art. 403.500 (1 250 ex.)

COPYRIGHT

Office fédéral de la police 2009
Reproduction du texte autorisée avec mention de la source.

Sommaire

Introduction	7
Chapitre 1 Tâches de police judiciaire	
Enquêtes Protection de l'Etat	9
Enquêtes Terrorisme	9
Enquêtes TI	10
Observations	11
Traite des êtres humains /Trafic de migrants	12
Pédophilie/Pornographie	13
Fausse monnaie	14
Stupéfiants	15
Chapitre 2 Tâches de renseignement	
Terrorisme	17
Extrémisme	17
Service de renseignements prohibé	18
Prolifération	18
Plates-formes	19
Relations internationales (Bureau des liaisons)	19
Chapitre 3 Tâches de police de sécurité	
Sécurité des personnes	20
Sécurité des bâtiments	21
Conduite et analyse	22
Chapitre 4 Tâches de police administrative	
Explosifs et pyrotechnie	23
Armes	23
Matériel de guerre	24
Mesures ayant trait à des étrangers	24
Lutte contre la violence lors de manifestations sportives	25
Propagande incitant à la violence	26
Contrôles de sécurité relatifs aux personnes	26
SCOCI	27
MELANI	28
Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants (SCOTT)	28
Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS)	30
Documents d'identité	31
Bureau de coordination des documents d'identité et de légitimation (KILA)	32
Recherches de personnes disparues	33

Chapitre 5 Tâches de soutien	
Centrale d'engagement de fedpol	35
Analyse	36
Centre fédéral de situation	37
Coopération policière internationale	38
Recherches RIPOL	41
Services AFIS ADN	42
Législation	43
Ressources	45
Chapitre 6 EURO 2008	47
Glossaire	49

Introduction

Le rapport d'activité (REBERI) de l'Office fédéral de la police (fedpol) donne un aperçu des principales activités déployées en 2008 par l'office et indique pour quelles activités fedpol a utilisé les ressources à sa disposition (personnel, finances, infrastructure).

Le REBERI contient également l'essentiel des rapports annuels publiés auparavant séparément pour des raisons juridiques et structurelles par diverses branches de l'office (Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent MROS, Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information MELANI et Service de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet SCOCI).

Par contre, il ne contient pas le «Rapport sur la sécurité intérieure de la Suisse», qui continue d'être publié à part.

Le rapport s'adresse aux mandants politiques et aux organes de contrôle, aux milieux policiers, aux autorités partenaires en Suisse et à l'étranger, aux médias et au grand public.

Réorganisation En plus de son travail stratégique et opérationnel quotidien, fedpol a géré deux grands projets de réorganisation en 2008.

fedpol a mis en œuvre la décision du Conseil fédéral du 21 mai 2008 prévoyant de transférer les **parties** du Service d'analyse et de prévention (SAP) **assumant des tâches de renseignement** ainsi que le Centre fédéral de situation **au Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS)** au 1^{er} janvier 2009.

fedpol a saisi l'occasion offerte par ce transfert pour améliorer ses processus, dégager des synergies et optimiser ponctuellement l'organisation au moyen du **projet «EQUILIBRE»**. La réorganisation de l'office a permis d'atteindre les objectifs suivants:

- création de synergies par la concentration des unités opérationnelles sur leur mission principale;
- concentration de l'infrastructure de police dans la Division principale Services;
- concentration des dossiers internationaux dans la Division principale Coopération policière internationale (appelée SINDEC jusqu'à fin 2008);
- répartition équilibrée des tâches de conduite entre les subordonnés directs du directeur,
- création d'un «Equilibre» entre les différents domaines.

Les domaines suivants ont été déplacés au 1^{er} janvier 2009:

Unité/Tâches	Anc. division	Nouv. division
Service de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet (SCOCI)	SAP	PJF
Analyse Criminalité générale et Crime organisé I et ½ II	SAP	PJF
Office central des armes et Office central pour les explosifs et la pyrotechnie	SAP	Services
Hooliganisme	SAP	Services
Décisions Service des étrangers, Hooliganisme, Propagande incitant à la violence	SAP	Etat-major
Etat-major Prise d'otage et chantage (EMPOC)	SINDEC	SFS
Centrale d'engagement	PJF	CPI
Bureau SIRENE	PJF	CPI
Attachés de police	PJF	CPI
Centres de coopération policière et douanière (CCPD)	PJF	CPI
Technologies de l'information (TI) Ressources/PJF Services		
Planification, suivi et standardisation du traitement des informations de police (PSS)	Ressources	Services
Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS) Services Etat-major		
Archivage et documentation (POLDOK)	Ressources	Etat-major

SAP = Service d'analyse et de prévention

PJF = Police judiciaire fédérale

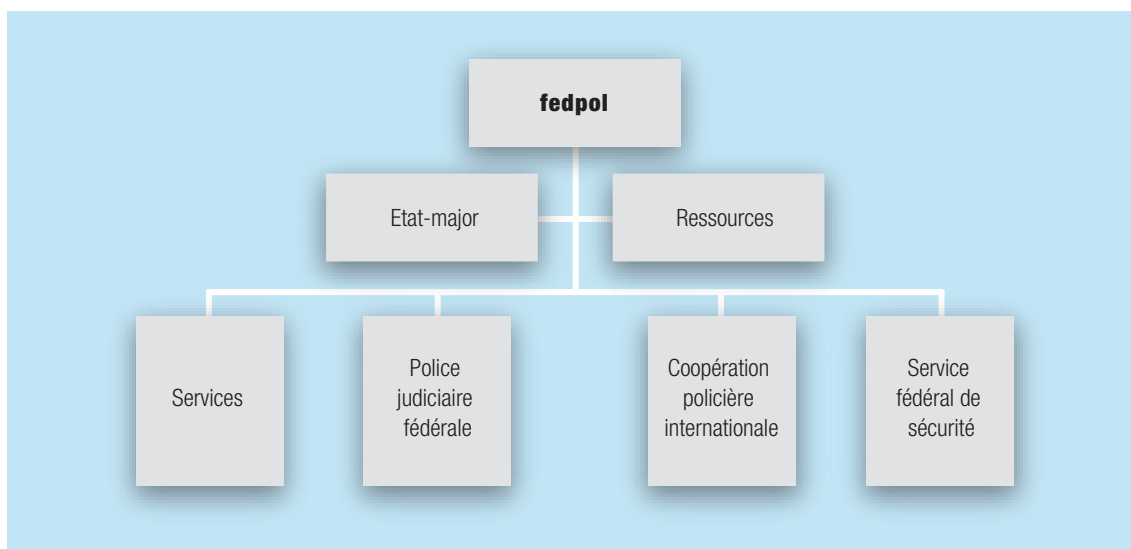
CPI = Coopération policière internationale (appelée SINDEC jusqu'au 31.12.2008)

La nouvelle structure de l'office, valable depuis le 1^{er} janvier 2009, est illustrée par un schéma dans les portraits insérés dans la couverture du rapport. Ils donnent également un aperçu des mandats confiés aux différents domaines de fedpol.

Le rapport d'activité, qui est structuré en fonction des domaines, décrit quant à lui le travail des unités selon l'organisation en vigueur durant l'année 2008.

Des données statistiques détaillées concernant les activités de l'office figurent dans le CD, qui est collé sur la dernière page de la couverture du rapport.

L'ensemble des rapports de l'office, ainsi que les précédents rapports annuels de la PJJ peuvent être téléchargés à l'adresse www.fedpol.ch.



Les tâches de police judiciaire de fedpol ont été assumées par la Police judiciaire fédérale (PJF).

Enquêtes Protection de l'Etat

La Division Enquêtes Protection de l'Etat est chargée des enquêtes en cas d'infractions relatives aux explosifs, aux renseignements, à la prolifération, à la fausse monnaie, à l'aviation, à la corruption et en cas d'infractions contre les devoirs de fonction ou de crimes contre l'humanité.

Entraide judiciaire internationale

Elle mène en outre des investigations dans le cadre de procédures d'enquête judiciaire internationales. En 2008, une demande d'entraide judiciaire a ainsi été déposée par l'Allemagne en relation avec une affaire de **trafic de drogue transfrontalier**. Le principal auteur de l'infraction, un Allemand, a été condamné en novembre 2008 par le tribunal de grande instance de Francfort sur le Main à une peine privative de liberté de huit ans, ses trois complices ayant reçu des peines allant de deux ans et demi à six ans de privation de liberté. La procédure entraînée par cette affaire en Suisse est encore en cours.

Six procédures liées aux lois fédérales sur le contrôle des biens, sur l'aviation, sur le matériel de guerre et lancées suite à une affaire de fausse mon-

naie sont passées devant le tribunal en 2008. Elles se sont conclues par des condamnations pour **dé-lits liés à la fausse monnaie** et pour **infraction à la loi fédérale sur l'aviation**. Les deux procédures de recours sont encore en suspens.

Dans un cas comprenant plusieurs volets, la procédure lancée suite à une affaire de renseignement économique a été définitivement suspendue, tandis que la procédure ouverte pour soupçons de **violation du secret de fabrication ou du secret commercial** a été déléguée au canton compétent.

Dans le courant de l'année, plusieurs enquêtes de police judiciaire longues et complexes ont été menées à terme et transmises à l'Office des juges d'instruction fédéraux en vue de l'instruction préparatoire. Ces cas n'ont pas pu être résolus rapidement en raison de leur caractère international, de la grande quantité de données informatiques et des changements fréquents de moyens de communication et de transmission utilisés. Il est par conséquent indispensable que les autorités de poursuite pénale développent constamment leur savoir-faire et leurs réseaux de contacts.

Enquêtes Terrorisme

La Division Enquêtes Terrorisme est une division spéciale opérant depuis Berne. Elle mène des enquêtes dans le cadre de l'instruction lancée par le Ministère public de la Confédération (MPC) dans les domaines du terrorisme et du financement du terrorisme. Elle enquête également dans le cadre de l'instruction préparatoire ouverte par l'Office des juges d'instruction fédéraux. Elle rassemble par ailleurs des informations sur des personnes et des groupes présents en Suisse susceptibles de constituer une menace terroriste. Ces données sont essentiellement échangées par le biais d'institutions comme Interpol, Europol et le Police Working Group on Terrorism (PWGT).

En 2008, deux cas importants ont occupé les collaborateurs de la division à plus de 60 % et ont mené, en automne 2008, à des interventions policières requérant de grands effectifs.

Deux cas importants

Dans le premier cas, le MPC a mené une enquête contre **des membres présumés d'Ansar al-Islam** (Ansar al-Sunna), soupçonnés de financement du terrorisme ainsi que d'appartenance et de soutien à une organisation criminelle. A cela s'ajoute des soupçons de traite des êtres humains. Le 11 novembre 2008, quatre personnes ont été arrêtées et deux enfants placés sous protection lors d'une opération coordonnée. Deux de ces personnes et les

deux enfants ont été relâchés le jour même. Deux prévenus se trouvent toujours en détention préventive. Vers le milieu de l'année 2009, l'enquête sera transmise à l'Office des juges d'instruction fédéraux pour qu'une instruction préparatoire soit ouverte.

Dans le deuxième cas, le MPC a ouvert une enquête contre des **membres présumés du mouvement extrémiste iranien Mojahedin-e Khalq (MeK)**, qui sont soupçonnés d'appartenir à une organisation criminelle ou de soutenir une telle organisation. Par ailleurs, ils sont accusés de blanchiment d'argent et d'escroquerie. Après qu'un groupe de personnes a été observé avec attention, plusieurs suspects ont été arrêtés en septembre à l'occasion d'interven-

tions policières concertées en Suisse et en France. L'évaluation des moyens de preuve saisis et l'audition des accusés nécessitent un personnel important et prend beaucoup de temps. Une demande d'ouverture d'instruction préparatoire sera probablement déposée durant le deuxième semestre 2009.

La Division Enquêtes Terrorisme a en outre traité une série de cas relevant de l'extrémisme islamiste, en particulier de l'extrémisme tamoul. Les informations obtenues au cours des enquêtes préliminaires devraient déjà permettre d'ouvrir d'autres enquêtes durant le premier semestre 2009.

Extrémisme islamiste

Enquêtes TI

Le Commissariat Enquêtes TI de la PJF est chargé de saisir les supports de données et les appareils électroniques ainsi que d'assurer, sur le plan forensique, la sauvegarde, le traitement et l'évaluation des données électroniques.

Perquisitions En 2008, le Commissariat a procédé à 50 perquisitions, au cours desquelles il a **inspecté 200 objets** et **saisi 480 supports de données** et appareils électroniques d'une capacité totale de 42,5 téraoctets. Tandis que par rapport à l'année précédente, le nombre de perquisitions n'a que faiblement augmenté, le nombre

d'objets inspectés a presque doublé. La quantité d'appareils et de supports de données saisis a été multipliée par 2,5 par rapport à 2007 et le volume total des données à analyser a plus que triplé.

Outre ces perquisitions, les enquêtes TI concernant une quarantaine d'autres procédures ouvertes les années précédentes ont été poursuivies.

L'augmentation significative du volume des données durant l'année sous revue **s'explique** de la manière suivante:

- La capacité de mémoire des supports de données en tout genre est en augmentation constante.
- Les supports de données des appareils électroniques comme les téléphones portables, les smartphones et les agendas électroniques sont de plus en plus performants.

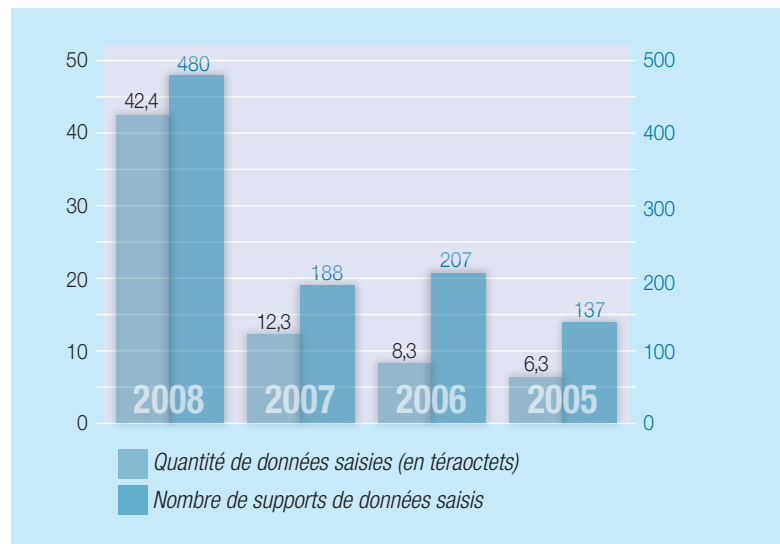
Les tendances suivantes se dessinent: **Tendances**

- Il existe de plus en plus d'appareils portables permettant de communiquer ou de traiter des données.
- Les auteurs d'infraction sont de plus en plus conscients que des mesures de sécurité sont mises en place (par ex. cryptage des données et haut niveau d'identification).



- Internet est utilisé pour communiquer (de manière cryptée) et pour stocker des données.
- Une infrastructure basée sur Internet (par ex. réseaux de zombies) est développée et utilisée pour commettre des délits dans le monde entier, pour les faciliter et les dissimuler.
- Il y a de plus en plus d'attaques visant les services disponibles sur Internet et les serveurs Internet (par ex. par le recours à des malicieux «intelligents» et à des attaques de «phishing»).

Pour faire face à cette évolution, les effectifs du Commissariat Enquêtes TI ont été augmentés et l'infrastructure de conservation et de traitement des données a été développée. Dans les domaines de la cryptologie, du réseau d'analyses forensiques, de la communication sans fil et de l'analyse des malicieux, les compétences ont été renforcées et la coopération avec des partenaires éprouvés a été intensifiée.



Observations

La Division Observation est chargée des observations systématiques opérées dans l'espace public et de l'application discrète de mesures de surveillance techniques soumises à autorisation dans la sphère privée.

Engagements En 2008, 39 affaires opérationnelles ont donné lieu à **359 mandats d'observation** et à **40 mandats d'élucidation** effectués à l'aide de moyens d'intervention techniques. Durant l'année sous revue également, le fait de disposer d'un groupe d'observation autonome se consacrant essentiellement à la technique d'observation a donné de bons résultats. Les enquêtes ciblées menées au moyen de vidéos ont contribué à améliorer l'efficacité des mandats d'observation et à ménager les ressources engagées.

Procédures – engagements

	2008	2007	2006	2005
Nombre d'affaires opérationnelles	39	40	40	34
Nombre total d'engagements	399	400	336	347

En 2008, les engagements ont été répartis comme suit

Nb. d'engagements	Région
88	Région Berne-Mittelland-Bâle
112	Suisse romande, Valais
45	Tessin, Grisons
154	Zurich, Suisse orientale

En 2008 également, pour des raisons de capacités, la majorité des engagements ont été des enquêtes fédérales (95 %), bien que le nombre de demandes de tiers, principalement émises par des autorités étrangères, ait augmenté. Parallèlement, les mandats d'observation étrangers ont dû davantage être soutenus par des unités cantonales ou être menés par les unités étrangères elles-mêmes.

En 2008, le nombre de mesures **Installations mobiles** opérationnelles mises en place dans le cadre d'**enquêtes fédérales** a augmenté de 4 %. L'accent a été mis sur le renforcement discret de mesures d'enregistrements visuels et sonores et sur le recours à des appareils permettant de localiser des personnes. Le nombre de **demandes de tiers** a passé de 84 (2007) à 73 (2008) et s'est ré-

parti entre seize services suisses et deux services étrangers. Il s'agissait surtout de soutenir des engagements, d'introduire une technique de surveillance, de mettre à disposition du matériel et de localiser des personnes ou des objets.

Engagements par catégorie d'infraction	
Stupéfiants	35 %
Crime organisé	31 %
Blanchiment d'argent	11 %
Terrorisme et financement du terrorisme	7 %
Délits liés à la protection de l'Etat	4 %
Autres délits	12 %

Recherches ciblées Le groupe d'engagement TIGRIS fait partie du Domaine Groupe d'engagement/Formation rattaché au Commissariat Recherches ciblées/Groupe d'engagement.

En tant que groupe d'engagement, le commissariat a mené en 2008 au total **40 engagements de police judiciaire**, effectués dans le cadre de procédures d'enquête judiciaire de la Confédération,

de demandes d'entraide administrative ou judiciaire provenant d'Etats étrangers ou dans le but de soutenir des procédures cantonales. Au total douze cantons ont été concernés durant l'année sous revue.

Par ailleurs, le commissariat a traité **huit affaires de recherches ciblées**, dont le mandat visait la recherche et l'arrestation d'auteurs d'infractions en fuite et signalés au niveau national et international. Dans deux cas, les personnes recherchées ont pu être directement arrêtées en Suisse; suite à la coopération menée sur le plan international, les autorités étrangères ont pu procéder à d'autres arrestations. S'agissant des tâches d'instruction, quelque 350 collaborateurs de fedpol ont suivi, selon leur fonction, une formation ou un perfectionnement relatif aux mesures de contrainte, aux arrestations, aux mesures visant à assurer sa propre sécurité ou à l'utilisation des armes à feu. Ces formations comprennent également les principes de tactique à adopter lors de perquisitions ou de l'application d'autres mesures de contrainte.

Traite des êtres humains / Trafic de migrants

En tant que service central national, le Commissariat Traite d'êtres humains / Trafic de migrants soutient les autorités de poursuite pénale suisses et étrangères dans la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants. Il coordonne les procédures et entretient un réseau international.

Durant l'année sous revue, le commissariat a soutenu avec succès différentes procédures de coordination complexes. Deux d'entre elles seront présentées plus en détail dans la suite du présent rapport.

Traite des êtres humains Durant une opération, le commissariat a apporté son aide au Ministère public Zurich-Limmat et à la police municipale de Zurich sous forme d'environ 300 heures de travail. Trois ressortissants allemands ont été accusés d'avoir amené, de **République dominicaine** en Suisse, des jeunes femmes dont certaines étaient mineures, après leur avoir fait de fausses promesses, et de les avoir contraintes à se prostituer. Cette accusation est étayée par le témoignage d'une victime à Zurich. Le principal sus-

pect a été arrêté dans le canton de Lucerne en avril 2007 et placé en détention préventive. Lors de la perquisition effectuée à son domicile en Suisse, des moyens de preuve et des indices indiquant l'existence de six autres victimes en République dominicaine ont été saisis.

Suite à une demande d'entraide judiciaire déposée par la Suisse, une délégation suisse a réussi, au printemps 2008, à localiser une partie des victimes en République dominicaine et à obtenir des témoignages valables de leur part. Ce travail a été effectué en étroite collaboration avec le Parquet général de ce pays, avec Interpol Saint-Domingue et avec l'ambassade de Suisse. De plus, le Procureur général a assuré qu'il ouvrirait sa propre enquête afin d'arrêter les organisateurs en fuite.

En novembre 2008, le principal suspect a été condamné par le tribunal de district de Zurich à une peine privative de liberté de trois ans, dont 18 mois avec sursis pendant deux ans, pour s'être rendu coupable de traite d'êtres humains et d'encouragement à la prostitution. L'accusé avait déjà purgé sa

peine durant sa détention préventive et aurait été libéré. Grâce à une demande d'extradition déposée à temps par les autorités judiciaires brésiliennes concernant des délits semblables, il a été immédiatement placé en détention aux fins d'extradition.

Trafic de migrants Depuis quelques années, on constate un important **courant migratoire en provenance d'Irak** vers l'Europe occidentale et l'Europe du Nord. Ces migrants entrent la plupart du temps clandestinement en Italie en passant par la Turquie et la Grèce et sont dirigés à partir de l'Italie vers les destinations prévues, à savoir surtout la Suède, la Grande-Bretagne et l'Allemagne. Certains restent dans ces pays à titre de requérants d'asile, d'autres sans autorisation de séjour légale.

L'immigration clandestine a longtemps épargné la Suisse, bien que les passeurs, tant des compatriotes des migrants que des citoyens suisses, étaient fréquemment domiciliés en Suisse.

Depuis le milieu de l'année 2008, on constate plus souvent que les immigrés clandestins passent directement de l'Italie vers le nord en traversant la Suisse, ce que confirment les interpellations effectuées par le Corps des gardes-frontière.

En outre, davantage de véhicules pourvus de plaques d'immatriculation destinées à l'exportation ont été acquis en Suisse. Ces plaques peuvent être obtenues sans problème auprès des offices suisses de la circulation routière et réapparaissent parfois des mois après la fin de leur validité à l'étranger dans des opérations d'immigration illégale. On examine actuellement des solutions visant à limiter l'utilisation abusive de ces plaques d'immatriculation.

Le nombre d'Irakiens entrant illégalement en Suisse a fortement augmenté: en 2006, 16 cas avaient été signalés, contre 169 en 2007 et 293 en 2008.

L'importance de ce phénomène se manifeste également dans l'augmentation rapide des communications entrantes d'Europol, qui ont passé de 19 en 2007 à 118 en 2008. Depuis 2006, le Commissariat Traite d'êtres humains/Trafic de migrants a consacré quelque 1700 heures depuis 2006 à cette procédure de coordination, dont 970 heures en 2008.

La partie du CD consacrée aux statistiques contient des chiffres et des commentaires concernant les affaires traitées en 2008.

Pédophilie / Pornographie

En tant que service central, le Commissariat Pédophilie/Pornographie coordonne et soutient des procédures nationales et internationales ainsi que des opérations policières dans le domaine de la pornographie illégale (pornographie impliquant des enfants, des animaux, des excréments humains ou comprenant des actes de violence) et des actes d'ordre sexuel avec des enfants.

En 2008, le commissariat a traité plus de 1800 communications, soit 33 % de plus que l'année précédente.

Communications (en %)	2008	2007
Actes d'ordre sexuel avec des enfants	23	17
Pornographie impliquant des enfants	48	49,6
Pornographie impl. des animaux	7	8,5
Pornographie impl. des excréments	7	7,3
Pornographie impl. des actes de violence	4	4,3
Pornographie en général	11	13,3

Les chiffres sont semblables à ceux des années précédentes, sauf en ce qui concerne les délits impliquant des actes d'ordre sexuel avec des enfants, qui ont fortement augmenté.

Dans ce contexte, une **enquête** est en cours depuis le printemps 2008 et **visé plusieurs hommes** qui ont abusé sexuellement de leurs fils alors âgés de 6 à 11 ans et les ont offerts en vue d'actes sexuels.

Durant l'année civile 2008, le commissariat a coordonné **huit opérations de moyenne à grande importance** portant sur 145 suspects domiciliés en Suisse. De plus, il a élaboré divers dossiers concernant des personnes ayant téléchargé ou transmis des fichiers relevant de la pornographie enfantine surtout par le biais de bourses d'échange.

La Suisse a par ailleurs participé à une opération dans le cadre de laquelle les autorités allemandes ont mené des **enquêtes basées sur des soupçons de diffusion commerciale d'écrits au contenu relevant de la pornographie infantile**. L'auteur présumé de l'infraction, un Allemand, a produit de tels supports de données à Leipzig et les a livrés en voiture, en Allemagne, en Autriche et en Suisse. Lors d'une opération coordonnée, la police a effectué 28 perquisitions et a saisi du matériel de pornographie infantile auprès de 16 personnes, dont deux étaient domiciliées en Suisse.

Suite à une communication de soupçons d'Interpol relative à la **diffusion de pornographie infantile** via Internet, la police cantonale vaudoise a lancé une opération. Des inconnus ont en effet enregistré des fichiers vidéo de pornographie infantile sur un site suisse légal. La police cantonale

vaudoise a identifié 31 suspects en Suisse et a transmis leurs dossiers aux autorités d'instruction. Les 77 pays concernés par cette affaire ont pris connaissance de l'opération par le biais du Commissariat Pédophilie/Pornographie. 30 d'entre eux ont demandé que les dossiers ou les moyens de preuve nécessaires leur soient envoyés.

Depuis le 9 septembre 2008, la population peut transmettre ses observations en cas de soupçons de **tourisme sexuel impliquant des mineurs** au moyen d'un formulaire prévu à cet effet. Ce formulaire, unique au monde, a été élaboré en collaboration avec la Fondation suisse pour la protection de l'enfant. Pour l'heure, cinq communications ont été transmises, puis vérifiées. Etant donné que leur traitement est en cours, il n'est pas possible d'apporter plus de précisions à ce sujet.

Formulaire d'annonce

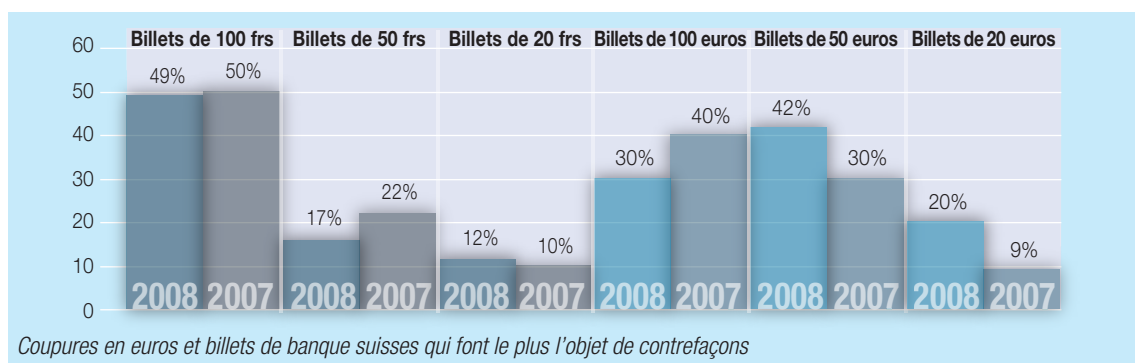
Fausse monnaie

Le Commissariat Fausse monnaie vérifie et enregistre les coupures et pièces de monnaie fausses ou falsifiées. Les procédures pénales dans le domaine de la fausse monnaie sont en principe menées sous la direction du MPC ou sont transmises aux autorités cantonales de poursuite pénale. Le commissariat apporte son soutien aux enquêteurs des commandements de police cantonaux et de la PJF et coordonne les cas complexes entre les cantons concernés et les autorités étrangères de poursuite pénale.

La prévention constitue une part importante de la lutte contre la fausse monnaie: elle prend la forme de conseils, de conférences, de mises en garde à

l'intention des instituts financiers et des médias, d'échanges d'informations avec la Banque nationale suisse, les services de sécurité des banques, les entreprises privées proposant des produits utilisés dans l'impression de billets de banque ainsi qu'avec les fabricants d'appareils produisant des billets de banque et des pièces de monnaie et les entreprises de traitement des pièces et billets.

En 2008, le Commissariat Fausse monnaie a vérifié l'authenticité de **11 713 pièces de monnaie et coupures de 19 devises différentes**, dont 2572 se sont révélées vraies et **9141** comme étant des **contrefaçons**. En tout, 4659 communications concernant des contrefaçons ont été transmises au commissariat.



riat. En outre, ce dernier a traité 75 cas de fausses pièces et faux billets saisis à l'étranger. Il s'agissait ici de communications faites par Interpol et Europol.

Suisse 85 % des contrefaçons de billets de banque suisses saisies ont été fabriquées au moyen d'imprimantes à jet d'encre. Il s'agit le plus souvent d'impressions recto verso sans copie des éléments de sécurité. Ces contrefaçons sont relativement faciles à détecter. Dans certains cas, la falsification a consisté à simplement reproduire le fil à fenêtre (fil de sécurité incrusté dans le papier et découvert par endroit et alors visible comme dans une fenêtre) ou à imiter le kinégramme au moyen d'un stylo argenté. 15 % des faux billets restants soit ont été imprimés à l'aide d'imprimantes laser couleur soit sont des copies.

Euro Les contrefaçons d'euros ont été **saisies en plus grand nombre** (3596, contre 3389 en 2007) **mais leur somme totale était moins importante** (249 460 euros, contre 334 868 en 2007).

Au cours des dernières années, la valeur moyenne des fausses pièces et coupures en circulation s'élevait à 300 000 francs environ. Compte tenu de la valeur moyenne des espèces en circulation (quelque 38 milliards de francs suisses), cette somme est relativement faible et il peut être admis que les contrefaçons n'ont provoqué aucun dommage économique majeur en Suisse.

Statistiques	2008	2007
Dénonciations enregistrées	4 734	4 645
Communications d'Interpol et d'Europol en relation avec des faux saisis	75	66
Devises ayant fait l'objet de vérifications	19	26
Billets de banque et pièces saisis	11 713	11 696
dont billets et pièces authentiques	2 572	3 480
Rapports adressés au MPC en vue de la délégation de la procédure aux cantons	367	319
Rapports adressés au MPC en vue de la suspension de la procédure		
- contre les suspects	245	252
- contre inconnu		
(= procédure ouverte puis suspendue)	3 520	3 372

Stupéfiants

Le Commissariat Stupéfiants soutient la Confédération, les cantons et les services étrangers dans la prévention et la lutte contre le trafic illicite de stupéfiants.

Quelque 400 communications lui sont parvenues chaque mois, qu'il a ensuite transmises à des services suisses et étrangers après les avoir analysées, évaluées et complétées par ses propres informations. 39 cas de coordination en ont résulté, qui ont été approfondis. 43 autres cas nécessitant un travail de coordination ont été gérés.

En 2008, le commissariat a réduit de plus de 50 % le nombre d'affaires en suspens.

Une enquête, dont le commissariat a été informé en juillet 2007 par les autorités allemandes, peut être citée à titre d'exemple. Elle concernait une personne qui vendait à des particuliers de grandes quantités de composants de base destinés à la production de stupéfiants, comme le gammabutyrolactone (GBL), le butanédiol (BDO) et la benzylopipezazine (BZP), par l'intermédiaire de deux magasins en ligne. Parmi la clientèle figuraient également plus de 130 personnes domiciliées en Suisse et diverses entreprises suisses.

Composants de base pour la drogue

à titre d'exemple. Elle concernait une personne qui vendait à des particuliers de grandes quantités de composants de base destinés à la production de stupéfiants, comme le gammabutyrolactone (GBL), le butanédiol (BDO) et la benzylopipezazine (BZP), par l'intermédiaire de deux magasins en ligne. Parmi la clientèle figuraient également plus de 130 personnes domiciliées en Suisse et diverses entreprises suisses.

A l'occasion d'une opération coordonnée et menée au niveau transfrontalier en 2008, quelque 600 perquisitions ont été effectuées simultanément en Allemagne, en Autriche et en Suisse et des dizaines de personnes ont été interrogées. Cette opération a eu lieu après une année d'enquêtes intensives.

Rien qu'**en Suisse, deux laboratoires en parfait état de fonctionner** destinés à produire des stupéfiants, **de grandes quantités de GBL** et d'autres composants de base ont ainsi été découverts puis **saisis**. Une des personnes arrêtées a indiqué que la production avoisinait les 100 kg de gammahydroxybutyrate (GHB). Le Commissariat Stupéfiants a consacré près de 600 heures de travail à cette affaire.

Grâce à l'écho médiatique rencontré par cette opération réussie, l'attention a pu être attirée dans toute la Suisse sur la problématique de la production et de la consommation illicite de GBL et de substances semblables, ce qui a joué un rôle préventif non négligeable.

2 *Tâches de renseignement*

Les tâches de renseignement de fedpol ont été assumées par le Service d'analyse et de prévention (SAP).

Terrorisme

Dans le domaine du terrorisme, les activités ont été essentiellement axées sur le renseignement, raison pour laquelle les informations qui s'y rapportent sont majoritairement classifiées et le contenu de ces activités ne peut être exposé dans le détail.

En 2008, plus de 1700 événements s'inscrivant dans la lutte contre le terrorisme international ont été traités. L'échange ciblé d'informations à caractère stratégique et opérationnel est, en raison de la complexité des organisations terroristes internationales, un gage d'efficacité en matière de collaboration nationale et internationale. C'est pourquoi les responsables du SAP en matière de lutte contre le terrorisme ont participé activement aux travaux des organismes nationaux et internationaux.

Aspects importants En 2008, le Domaine Lutte contre le terrorisme a mis l'accent sur:

- le **noyau dur d'Al-Qaïda** et ses activités mondia-

les organisées depuis les zones frontières entre l'Afghanistan et le Pakistan;

- **Al-Qaïda au Maghreb islamique**, qui connaît une expansion rapide de ses activités et qui opère depuis l'Afrique du Nord.

D'autres tâches essentielles ont été entre autres le **monitoring d'Internet, qui est devenu un important vecteur d'informations pour le djihadisme international**, et la surveillance **des activités du terrorisme ethno-nationaliste** à l'intérieur et à l'extérieur de l'Europe (entre autres, le Parti des travailleurs du Kurdistan PKK et les Tigres de libération de l'Eelam Tamoul).

Le nombre d'affaires concernant plusieurs offices ou départements a augmenté de façon marquée au cours de l'année sous revue. Par ailleurs, les représentants de ce domaine ont contribué à sensibiliser la population à titre préventif par leurs exposés publics et leurs séminaires.

Extrémisme

Les extrémismes de droite et de gauche sont comme chaque année les secteurs dominants.

Extrémisme de droite Le pourcentage de mandats traités en relation avec l'extrémisme de droite a atteint 41 % en 2008 (contre 34 % en 2007). Une des raisons de cette augmentation est l'EURO 2008. Lorsque l'on sait que 10 à 15 % des hooligans sont proches des milieux d'extrême droite, il était imaginable que ces derniers allaient tenter de profiter de cette manifestation pour gagner en visibilité. Dès lors, le SAP a intensifié leur surveillance avant et pendant l'EURO 2008, pour identifier et empêcher les situations de troubles de l'ordre public planifiés par ces groupes.

Cette augmentation des mandats témoigne **des efforts intenses** des autorités **pour empêcher les activités de l'extrême droite**, surtout dans le domaine musical (concert, vente de disques, etc.). Le comportement toujours plus conspiratif des milieux d'extrême droite a débouché sur une augmentation des mandats. La participation croissante des activistes suisses à des manifestations à l'étranger, surtout en Italie et en Allemagne, ont conduit à une collaboration plus intensive avec les pays concernés.

Les mandats concernant l'extrémisme de gauche représentent 36 % (contre 32 % en 2007). Cette augmentation doit tout d'abord être attribuée à la **multiplication des contacts que les milieux d'extrême gauche suisses entretiennent avec l'étranger** et

Extrémisme de gauche

aux **activités qu'ils mènent hors de nos frontières**. Par conséquent, un nombre croissant de demandes de renseignements proviennent de l'étranger. De plus, l'EURO 2008 a aussi influencé le résultat puisqu'avant et pendant la manifestation, les milieux d'extrême gauche ont été surveillés plus intensivement.

Extrémisme d'Europe du Sud-est

Les mandats concernant l'extrémisme d'Europe du Sud-est sont tombés à 13 % (contre 17 % en 2007). Durant la période de la déclaration de l'indépendance du Kosovo, il y a eu légèrement plus de demandes, avant que le nombre de mandats ne redescende. Malgré la complexité de la situation dans cette région, aussi bien sur le plan politique que sur le plan sécuritaire, les groupements extrémistes et

la diaspora en Suisse n'ont pratiquement pas laissé entrevoir d'activités.

Les «militants pour la protection des animaux» n'ont représenté cette année que 10 % des mandats (contre 16 % en 2007). Il n'y a eu que peu d'actions de la part des militants. C'est surtout les activités de militants étrangers sur sol suisse qui ont diminué. En mai 2007, plusieurs militants de premier plan ont été arrêtés en Grande-Bretagne.

Protection des animaux

Répartition des mandats

Extrémisme de droite	41 %
Extrémisme de gauche	36 %
Extrémisme d'Europe du Sud-est	13 %
Militants pour la protection des animaux	10 %

Service de renseignements prohibé

Les services de renseignements prohibés sont présents dans le monde entier et sont actifs dans les domaines politique, industriel, scientifique et militaire. L'espionnage politique et l'espionnage en matière de politique de sécurité (ONU et autres organisations internationales) d'une part, mais aussi l'espionnage économique d'autre part, revêtent toujours la même importance. En 2008, le SAP a attribué de nombreux mandats visant à obtenir des informations, provenant pour la plupart des sources internes du SAP, de partenaires étrangers, mais aussi de sources accessibles au public.

En 2008, 21 ressortissants étrangers ont été frappés d'une **interdiction d'entrée** pour des raisons de défense des intérêts contre des activités d'espionnage (contre huit en 2007). Le SAP a en outre demandé au DFAE de **refuser cinq demandes d'accréditation** (contre trois cas en 2007).

Les services de renseignements étrangers tentent systématiquement de trouver des informateurs potentiels en Suisse, même sous couverture diplomatique ou journalistique. C'est pourquoi le SAP a mené des **entretiens de sensibilisation** avec des personnes, des sociétés et des institutions qui pourraient être visées par les services de renseignements.

Prolifération

Dans le domaine de la non-prolifération, les activités du SAP sont diverses et variées. Avec le programme «Prophylax», qu'il a lui-même mis sur pied, il sensibilise les milieux concernés aux problématiques de la non-prolifération et de l'espionnage économique.

Le programme «Prophylax» est destiné **aux entreprises et aux institutions académiques** suisses. A ce jour, les services cantonaux spécialisés, qui gèrent l'essentiel des contacts, ont rendu visite à plus de 700 entreprises et institutions depuis l'automne 2004. Quelque 100 visites ont eu lieu rien qu'en 2008. Dans le cadre de ce programme, l'Ecole des hautes études commerciales (HEC) de l'Université de Genève accueille deux fois par an des conférences sur les thèmes de la prolifération et de l'espionnage économique.

Sensibilisation

Plates-formes

Plate-forme Crime organisé La plate-forme s'est penchée en 2008 sur les formes de crime organisé issues de la **Communauté des Etats indépendants** (CEI). Les spécialistes réunis ont analysé les structures d'une société domiciliée en Suisse et soupçonnée d'entretenir des liens avec le crime organisé. Le projet a pour but de produire un rapport d'analyse complet sur le sujet. La plate-forme a en outre permis de comparer des données (noms et numéros de téléphone) et donné la possibilité aux spécialistes des services concernés d'échanger des informations et des expériences.

Plate-forme Terrorisme La Plate-forme Terrorisme s'est intéressée aux différentes formes que revêt l'**extrémisme islamiste violent**. Celui-ci s'est manifesté cette année en deux points brûlants: l'activité d'Al-Qaïda dans la région frontière entre l'Afghanistan et le Pakistan et le développement rapide d'Al-Qaïda au Maghreb islamique en Afrique du Nord. La Plate-forme Terrorisme a été très engagée durant l'EURO 2008 dans le monitoring d'Internet et a procédé à des évaluations de la menace dans ce domaine. Parmi les autres activités de la plate-forme, on peut citer les rapports mensuels de situation à l'intention de l'Organe de direction pour la sécurité (Ordiséc) et de la Délégation du Conseil fédéral pour la sécurité (Dél-séc), tout comme les réponses aux questions de divers partenaires, qui selon les cas sont échangées, coordonnées et élaborées en commun.

Relations internationales (Bureau des liaisons)

L'ordonnance du 27 juin 2001 sur les mesures visant au maintien de la sûreté intérieure prévoit que le SAP assure les liaisons avec les autorités de sûreté étrangères qui accomplissent des tâches de sécurité intérieure et qu'il représente la Suisse dans les instances internationales.

Au cours de ces dernières années, le SAP a considérablement développé le nombre de ses contacts internationaux, en mettant principalement l'accent sur la collaboration bilatérale et multilatérale en Europe.

C'est ainsi que le SAP compte désormais **plus de 110 partenariats** à l'étranger, conclus avec des services de police, de sécurité et de renseignements intérieurs et extérieurs. Chacun de ces partenariats avec l'étranger (+42 % depuis début 2004) fait en outre l'objet d'une autorisation spécifique du Conseil fédéral.

Les informations transmises par voie électronique ne cessent d'augmenter. En 2008, il y a eu près de **8200 communications** entrantes (soit +17 % par rapport à 2007), tandis que le nombre de communications sortantes a atteint les 10 900 (soit +21 %).

A cela s'ajoutent les réunions des groupes de travail et les rencontres opérationnelles entre les commissaires, les analystes et les autres spécialistes. En 2008, le SAP a participé à une centaine de rencontres organisées à l'étranger et à plusieurs centaines de réunions bilatérales organisées en Suisse.

Finalement, le SAP a organisé et présidé en 2008 deux importantes réunions multilatérales d'experts de services de renseignements intérieurs, consacrées l'une à la lutte contre le crime organisé et l'autre à la lutte contre l'extrémisme violent.

Les tâches de police de sécurité de fedpol ont été assumées par le Service fédéral de sécurité (SFS).

Sécurité des personnes

Visiteurs étrangers Le Commissariat Sécurité des visiteurs étrangers est responsable de la sécurité des **personnes jouissant d'une protection en vertu du droit international public** pendant leur séjour en Suisse, que ce soit à l'occasion de conférences, de visites officielles, de visites de travail ou lors de séjours effectués à titre privé.

En raison des nombreuses **conférences et rencontres internationales** organisées en Suisse, et principalement à Genève (OMC, Unesco, Conseil de l'Union européenne, Union postale universelle), le nombre de visiteurs étrangers jouissant d'une protection en vertu du droit international public a dépassé celui de l'année précédente. Pour quelque 600 hôtes, la plupart membres de familles royales, chefs d'Etat et de gouvernement et ministres, il a fallu procéder à une évaluation des risques. Au total, le commissariat a mis en place et supervisé 390 dispositifs de protection des personnes. Le **Forum économique mondial** de Davos a nécessité des mesures de sécurité pour 255 personnes jouissant d'une protection en vertu du droit international public. Par ailleurs, 1266 responsables de sécurité mandatés par des Etats étrangers se sont vu octroyer un permis de port d'arme à l'occasion d'une visite officielle ou d'un passage en Suisse.

Magistrats et représentations étrangères Le Commissariat Sécurité des magistrats et des représentations étrangères assure la sécurité des conseillers fédéraux, de la chancière de la Confédération et d'autres magistrats, des parlementaires dans l'exercice de leurs fonctions et des collaborateurs particulièrement menacés de la Confédération. Il assure également la sécurité de l'ensemble des représentations étrangères et du personnel diplomatique accrédité jouissant d'une protection en vertu du droit international public, du personnel des organisations internationales et des

autorités de poursuite pénale particulièrement menacées (procureurs de la Confédération).

Au total, **160 menaces** contre des magistrats, des employés de la Confédération et des collaborateurs de représentations diplomatiques ont nécessité des analyses de situation et des évaluations des risques et, dans certains cas, la mise en place d'un concept de sécurité et la prise de mesures de sécurité. Le nombre de cas traités est resté élevé, comme l'année précédente.

S'agissant des magistrats, des analyses de risques ont été effectuées et des mesures de sécurité mises en place pour **818 rencontres privées et publiques**.

Le commissariat a en outre réalisé au total **457 actions dans le domaine de la sécurité des représentations diplomatiques étrangères**.

Le Commissariat Gardes de sûreté **Trafic aérien** dans l'aviation est responsable du recrutement, de la formation et de l'engagement de gardes de sûreté à bord des aéronefs suisses (airmarshals) dans le trafic aérien international commercial.

Le 16 avril 2008, le Conseil fédéral a approuvé un **Protocole d'entente avec l'Autriche** concernant l'engagement de responsables de sécurité dans les avions et a en même temps donné mandat au DFJP de conclure des accords similaires avec les Etats-Unis, le Canada, l'Allemagne, la République tchèque, la Pologne et la Chine. Dans la foulée, un Protocole d'entente a été signé le 1^{er} décembre 2008 **avec la République tchèque**. Ces protocoles définissent la manière dont s'organise la collaboration entre les services d'airmarshal de chaque pays.

Sécurité des bâtiments

Sécurité des bâtiments

La Section Management de la sécurité des bâtiments assure la formation, la planification et l'engagement dans le domaine de la protection des bâtiments et la gestion des alarmes, et est responsable du fonctionnement de la centrale d'alarme de la Confédération. De plus, elle traite les demandes et prend les décisions relatives aux autorisations d'engagement des hélicoptères militaires en faveur des corps de police. Pendant l'année 2008, une **réorganisation interne** a été effectuée; il s'agissait de regrouper sous une seule direction plusieurs tâches dans le domaine de la protection des bâtiments.

Les déclenchements d'alarmes parvenus à la **centrale d'alarme de la Confédération** ont conduit à l'engagement des forces d'intervention (police, pompiers, ambulanciers) à 272 reprises. Pour des **missions de formation, les hélicoptères de l'armée** ont cumulé près de 200 heures de vols au profit des corps de police.

Sécurité des biens immobiliers

La Section Sécurité des biens immobiliers est le domaine spécialisé responsable de la sécurité des biens immobiliers de l'administration fédérale civile, y compris les domiciles privés des conseillers fédéraux, les biens des employés de la Confédération menacés et les représentations suisses à l'étranger (ambassades et consulats). Elle élabore les concepts de sécurité dans le domaine de la construction, de la technique et de l'organisation et procède aux évaluations de sécurité pour les bâtiments des organisations internationales installés en Suisse. De plus, elle garantit la sécurité physique des données et la protection des installations informatiques de l'administration fédérale.

Durant l'année sous revue, la section a procédé à 76 analyses de risques et évaluations de sécurité, 51 pour des **bâtiments en Suisse** et 25 pour des **bâtiments de la Confédération à l'étranger**. Un des points forts de cette année, en raison de l'EURO 2008, a été l'établissement des normes de sécurité pour les bâtiments de l'administration fédérale et les biens immobiliers de la Confédération dans le cadre de cette manifestation sportive. Parallèlement, la section a effectué des **contrôles de**

sécurité et élaboré des propositions d'amélioration (concepts de sécurité). Dans le cadre de l'introduction des passeports biométriques, la section a défini les exigences en matière de sécurité applicables aux bureaux des passeports et aux futurs centres de saisie cantonaux. Les préposés à la sécurité des départements et offices civils ont bénéficié des conseils de la section et une journée annuelle sur la sécurité a été organisée.

Durant l'année sous revue, 40 événements (vol, vandalisme, incendie, etc.) ont été répertoriés en Suisse, soit treize de moins que l'année précédente.

La Section Protection des biens immobiliers est responsable du service de surveillance et du service des loges des bâtiments de l'administration fédérale civile, ainsi que de la loge du Centre de presse du Palais fédéral. La section est en outre chargée de la sécurité du Palais du Parlement et des contrôles à l'entrée de ce bâtiment. Elle s'occupe également du Centre d'audition des autorités de poursuite pénale civiles de la Confédération (Ministère public de la Confédération, Police judiciaire fédérale et Office des juges d'instruction fédéraux).

Protection des biens immobiliers

Le **Palais du Parlement** a reçu la visite de plus de 73 500 personnes qui ont subi un contrôle poussé à l'entrée (détecteur de métal et appareil à rayons x). Lors de ces contrôles, 24 objets interdits ont été saisis et dix personnes recherchées ont été arrêtées et remises à la police. Dans les autres bâtiments de l'administration fédérale civile, 193 personnes se sont vu refuser l'accès pour des raisons de sécurité.

Les collaborateurs du **service de nuit** sont intervenus à 5695 reprises (fenêtres laissées ouvertes, portes non fermées à clé, etc.).

Dans le **Centre d'audition**, la section a assuré la sécurité d'un total de 532 auditions, comparutions et présentations. La plupart des auditions ont été menées par le Ministère public de la Confédération et par la Police judiciaire fédérale.

Conduite et analyse

Le Soutien à la conduite coordonne et traite les dossiers du Département, du Conseil fédéral et du Parlement. Il négocie avec les cantons et les villes les compensations financières en faveur de la Confédération pour les services de police effectués et élabore les accords sur la prestation de services dans le domaine de la sécurité.

Droit Le Domaine Droit traite les questions juridiques du ressort du SFS et participe aux différents travaux législatifs, comme ce fut par exemple le cas cette année pour la loi sur l'usage de la contrainte, l'ordonnance sur la sécurité relevant de la compétence fédérale ou l'ordonnance sur l'aviation.

Gestion et développement Le Domaine Gestion et développement est responsable de la direction, de la coordination et de la mise en relation d'affaires et de projets complexes concernant plusieurs domaines.

Ce domaine a notamment été chargé de **mettre en place la nouvelle structure du SFS** et de procéder aux adaptations administratives, techniques et organisationnelles qui en ont découlé. Le contrôle opérationnel a été adapté aux nouvelles réalités et complété avec des fonctions de contrôle de gestion.

Le Domaine Evaluation de la menace a comme objectif, à travers ses activités de renseignement et d'analyse, de fournir la documentation de base permettant au SFS de prendre des mesures et des décisions. Il suit les développements relatifs à la sécurité, collecte et recherche des informations et prépare **des rapports de situation et des analyses des menaces**.

En 2008, ce service a élaboré 416 évaluations des risques pour des personnes jouissant d'une protection en vertu du droit international public, des magistrats et des représentations étrangères. Il a en outre rédigé divers rapports et évaluations de la situation concernant des bâtiments de la Confédération situés en Suisse et à l'étranger, ainsi que dans le domaine du trafic aérien.

Les tâches de police administrative de fedpol ont été assumées par différentes unités du Service d'analyse et de prévention (SAP), de la Division Services et de l'Etat-major.

Explosifs et pyrotechnie

Décisions de l'office central Les permis et autorisations constituent des instruments importants de surveillance de la circulation des explosifs et des engins pyrotechniques au niveau suisse. Les explosifs sont ainsi soumis à un contrôle continu depuis leur production ou leur importation jusqu'à leur utilisation. Dans le domaine de la pyrotechnie, les permis de fabrication et les autorisations d'importation rendent obligatoires des contrôles réguliers de la qualité visant à assurer une manipulation sans risques des produits.

	2008	2007
Autorisations d'importation «pyrotechnie»	524	597
Autorisations d'importation «explosifs»	70	50
Permis de fabrication «pyrotechnie»	9	8
Permis de fabrication «explosifs»	15	11
Dérogations «pyrotechnie»	1	1
Dérogations «explosifs»	9	6
Total	678	623

Le nombre de permis et d'autorisations délivrés en 2008 correspond aux chiffres des années précédentes

En outre, 146 autorisations (contre 83 en 2007) ont été délivrées afin de mettre des engins pyrotechniques sur le marché.

L'Office central pour les explosifs et la pyrotechnie a recensé 211 événements en 2008, dont:

Événements

	2008	2007
Attaques à l'explosif	15	20
Vols	0	2
Cas de peu d'importance (dommages matériels dus à des feux d'artifice d'usage courant)	196	225
Total	211	247

Armes

Décisions de l'office central L'Office central des armes (OCA) est responsable de délivrer les autorisations d'importation d'armes et de munitions au sens de la loi sur les armes. Il contrôle leur importation en Suisse afin d'éviter que des personnes qui ne peuvent pas acheter d'armes ou de munitions en Suisse ne les acquièrent à l'étranger.

Autorisations accordées	2008	2007
Autorisations d'importation à titre professionnel	170	165
Autorisations d'importation à titre non professionnel	756	783
Dérogations	86	85

Parallèlement au début de la coopération opérationnelle de la Suisse avec les Etats Schengen, la législation révisée sur les armes est entrée en vigueur le 12 décembre 2008. Celle-ci a été révisée à deux reprises ces dernières années. La première révision découlait de l'adaptation à Schengen, à savoir la mise en œuvre dans le droit suisse de la directive sur les armes de la Communauté européenne. La seconde a été effectuée afin de combler les lacunes apparues lors de l'application de la loi sur les armes de 1997.

Législation sur les armes révisée

Les principales nouveautés:

- **Désormais**, les objets tels que **les armes factices, les armes d'alarme et les armes soft air sont soumis à la loi sur les armes**. Les nouvelles règles s'appliquent donc aussi à leur ac-

quisition, à leur importation et à leur exportation.

- **Toute forme d'acquisition d'armes requiert**, indépendamment de l'origine de l'arme (que ce soit dans le commerce, entre particuliers ou par dévolution successorale ou autres), **une auto-ricisation exceptionnelle, un permis d'acquisition d'armes ou un contrat écrit** suivant le type d'arme.
- Une obligation de déclarer est prévue pour les armes à feu pouvant être acquises sans permis d'acquisition d'armes afin que leur traçabilité soit possible.
- Le port abusif d'objets dangereux est interdit.
- **L'exportation d'armes à feu dans un Etat Schengen requiert l'établissement d'un document de suivi.** Les Etats Schengen concernés concrètement par le transport des armes à feu obtiennent ainsi l'ensemble des informations qui leur sont utiles.
- Une **carte européenne d'armes à feu** est nécessaire pour l'importation et l'exportation provisoires d'armes à feu dans le trafic des voyageurs dans un Etat Schengen.

Matériel de guerre

Œuvrant avec le DFAE, l'Office central du matériel de guerre (OCMG) contrôle que les livraisons de matériel de guerre quittant la Suisse arrivent bien sur les sites de destination prévus et approuvés à l'étranger. Il prend également les mesures nécessaires pour identifier et prévenir le commerce illégal de matériel de guerre.

En 2008, l'OCMG a transmis **18 dossiers** ayant trait à des cas de commerce illégal de matériel de guerre **aux autorités de poursuite pénale.**

L'OCMG s'est prononcé, à la demande du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et après consultation des autorités de police cantonales, sur quinze demandes d'autorisation de fabrication, de commerce et de courtage de matériel de guerre.

Mesures ayant trait à des étrangers

Domaine de l'asile et des naturalisations

En 2008, le **Service des étrangers a examiné quelque 1150 demandes d'asile** (contre 1100 en 2007) à la demande de l'Office fédéral des migrations (ODM). En vertu de la loi sur l'asile, l'asile n'est pas accordé au demandeur ou au réfugié qui a porté atteinte à la sûreté intérieure ou extérieure de la Suisse ou qui la compromet. 122 (24) demandes ont requis des examens complets. Dans 8 (9) cas, le Service des étrangers a demandé le rejet de la demande d'asile.

Sur la base de la loi fédérale sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse, le **Service des étrangers a examiné**, également à la demande de l'ODM, **quelque 39 000 demandes de naturalisation** (contre 34 000 en 2007). Selon la loi, le demandeur ne doit pas mettre en danger la sûreté intérieure ou extérieure de la Suisse. Dans 65 (53) cas,

des examens approfondis ont été nécessaires. Le Service des étrangers a demandé le rejet de la demande à trois reprises (contre deux l'année précédente). Il a par ailleurs émis des réserves quant à la sécurité dans plusieurs cas.

En 2008, le Service des étrangers a traité à la demande de l'ODM environ 2500 demandes (contre 2300 en 2007) d'étrangers souhaitant effectuer un séjour de courte ou de moyenne durée en Suisse. Il s'est intéressé en particulier aux personnes susceptibles d'être impliquées dans des affaires de renseignement prohibé, de prolifération et de crime organisé. Dans certains cas, le Service des étrangers a émis des réserves en termes de sécurité afin d'éviter que des hommes d'affaires en relation avec des organisations criminelles ou en contact avec des sociétés

Contrôle des entrées

tés du domaine de la prolifération soient en mesure de créer en Suisse une base pour des activités illégales.

Pour le DFAE, il a procédé à l'examen de quelque 4000 **diplomates et fonctionnaires internationaux** (contre 4300 en 2007) souhaitant effectuer un séjour de courte durée en Suisse ou y être accrédités. Dans 6 (3) cas, le Service des étrangers a demandé au DFAE de rejeter l'accréditation pour des raisons de mise en danger de la sécurité intérieure.

Conformément à la loi fédérale sur les étrangers, fedpol peut interdire l'entrée en Suisse à un étranger pour des raisons de sécurité intérieure ou extérieure. En 2008, 433 interdictions d'entrée ont été prononcées (contre 165 en 2007), dont 232 en rapport avec l'EURO 2008, 139 avec le terrorisme, 37 avec l'extrémisme violent, 21 avec le service de renseignements prohibé et 4 avec la prolifération.

Interdictions d'entrée

Dans cinq cas, les personnes concernées ont fait recours contre l'interdiction d'entrée prononcée par le Service des étrangers. Deux des cas sont encore en suspens tandis que dans les trois autres, l'instance de recours a confirmé l'interdiction.

Lutte contre la violence lors de manifestations sportives

Il existe depuis deux ans des bases légales de la lutte contre la violence lors de manifestations sportives et pour «HOOGAN», la banque de données qui y est liée. Ce système exploité par fedpol contient les données relatives aux personnes qui ont adopté un comportement violent lors de manifestations sportives organisées en Suisse ou à l'étranger et contre lesquelles des mesures telles que l'interdiction de stade, l'interdiction de périmètre, l'obligation de se présenter à la police, la garde à vue ou l'interdiction de se rendre dans un pays donné ont été prononcées.

HOOGAN HOOGAN peut être consulté par les services de fedpol chargés de l'exécution des mesures de lutte contre la violence lors de manifestations sportives, par les autorités de police des cantons, par l'Observatoire suisse du hooliganisme et par les autorités douanières. Les données saisies peuvent être communiquées ponctuellement aux organisateurs de manifestations sportives en Suisse, ainsi qu'à des autorités de police et à des organes de sûreté étrangers, si elles sont nécessaires pour ordonner des mesures visant à empêcher les actes de violence.

A la fin 2008, les données relatives à **506 personnes étaient enregistrées** dans le système d'information HOOGAN, c'est-à-dire environ le double de l'année précédente. Au 31 décembre 2008,

HOOGAN recensait 185 personnes avec la mention «interdiction de stade» et/ou 164 avec la mention «interdiction de périmètre». Le nombre d'interdictions de stade est resté stable par rapport à 2007, tandis que celui des interdictions de périmètres a doublé.

Depuis le 1^{er} août 2008, fedpol accomplit l'ensemble des tâches du «National Football Information Point» (NFIP), un service présent dans chaque pays d'Europe. Le NFIP soutient les autorités nationales compétentes dans les questions de violence lors des manifestations sportives, établit régulièrement des analyses des risques de ses propres clubs et de sa propre équipe nationale et coordonne l'échange d'informations policières lors de manifestations sportives à caractère international.

National Football Information Point

Statistiques de HOOGAN (état au 31.12):

	2008	2007
Total de personnes recensées	506	260
dont femmes	4	2
Répartition par âge	2008	2007
12 - 14 ans	0	1
15 - 18 ans	82	44
19 - 24 ans	250	126
25 - 29 ans	96	47
30 - 39 ans	68	36
40 - 49 ans	10	6

Statistiques de HOOGAN (état au 31.12), suite

Répartition par canton de domicile								
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
ZH	89	41	LU	63	34	SG	45	27
BE	44	26	BL	37	30	AG	35	12
BS	27	19	ZG	27	3	TI	21	16
VS	20	6	FR	13	4	SO	12	7
TG	11	11	SZ	9	2	SH	8	6
GE	6	1	VD	6	4	AR	4	2
GR	3	2	NE	3	0	GL	2	0
AI	1	1	OW	1	1	UR	1	0

Répartition par mesures	2008	2007
Interdictions de stade	185	189
Interdictions de périmètre	164	80

Les dix plus grands groupes de supporters	2008	2007
FC Bâle	81	61
FC Lucerne	65	33
FC St-Gall	40	26
Grasshopper-Club Zurich	34	18
FC Zurich	25	18
EV Zoug	23	0
BSC Young Boys	18	9
ZSC Lions	15	8
HC Lugano	15	9
FC Sion	13	10

Propagande incitant à la violence

Depuis janvier 2007, les autorités policières et douanières peuvent **saisir du matériel** susceptible de servir à des fins de propagande et **dont le contenu incite, d'une manière concrète et sérieuse, à faire usage de la violence contre des personnes ou des objets**. Elles le transmettent au SAP, qui décide de la confiscation. Sont assimilés à du matériel de propagande les documents écrits, les enregistrements sonores, les prises de vue, les illustrations, les représentations et les objets. Il ne s'agit pas seulement de matériel de propagande explicitement raciste ou d'extrême droite, mais aussi d'autres formes d'appels à la violence pour des motifs idéologiques. Le matériel de propagande aux contenus extrêmes mais sans appel concret ou sérieux à la violence n'est pas pris en compte.

En cas de soupçon d'un acte punissable, le matériel est transmis à l'autorité pénale compétente. S'il s'agit de matériel de propagande sur Internet,

le SAP peut soit ordonner la suppression du site concerné si le matériel de propagande se trouve sur un serveur suisse, soit recommander aux fournisseurs d'accès suisses de bloquer le site en question s'il se trouve sur un serveur étranger.

En 2008, le SAP a examiné 552 spécimens saisis pour soupçon de contenu incitant à la violence; il en a confisqué 18, soit 3,3 %, et en a transmis 332, soit 60,1 %, à l'autorité pénale compétente car il soupçonnait un acte punissable.

Statistiques (état au 31.12.)	2008		2007	
Total de spécimens examinés	552	%	388	%
Spécimens confisqués	18	3,3	10	2,6
Total des spécimens transmis aux autorités pénales	332	60,1	40	10,3
Retour au propriétaire	153	27,7	280	72,2
Décision en suspens	49	8,9	58	15,0

Contrôles de sécurité relatifs aux personnes

En 2008, le service national spécialisé chargé des contrôles de sécurité relatifs aux personnes du DDPS a procédé à quelque 34 000 contrôles de sécurité en collaboration avec le SAP, qui est notamment chargé de la collecte des données. Le SAP a effectué dans 35 % des cas un examen approfondi.

Les contrôles de sécurité visent à **protéger les administrations fédérales et cantonales, l'armée et l'industrie suisse contre des personnes mettant en danger la sécurité intérieure de la Suisse**. Pour évaluer le risque pour la sécurité que présente une personne, on ne consulte pas seulement les registres des organes de sécurité et de poursuite

pénale (prise de renseignements auprès de la police cantonale, des autorités des poursuites et des faillites et des autorités de poursuite pénale). On collecte aussi des informations pertinentes sur son mode de vie, notamment sur son entourage proche, sa situation financière, ses relations avec l'étranger et les activités qui pourraient représenter un risque pour la sécurité intérieure et extérieure de la Suisse.

SCOCI

Le Service national de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet (SCOCI) est le principal interlocuteur des personnes souhaitant signaler l'existence de sites Internet suspects.

Annonces Durant sa sixième année d'existence, le SCOCI a reçu plus de 6500 annonces faites par la population. Ce chiffre correspond à la moyenne des années précédentes.

Les annonces faites par la population portaient en premier lieu sur des cas de pornographie dure (15,8 %) et les spams (envoi massif de courrier électronique non sollicité). 9,7 % des annonces n'ont pas pu être vérifiées car les sites concernés n'étaient déjà plus disponibles au moment où le SCOCI a voulu les consulter.

Procédure pénale Les dossiers du SCOCI constituent une base fiable pour ouvrir une procédure pénale contre des suspects et saisir du matériel illégal lors de perquisitions, permettant ainsi en règle générale la condamnation des suspects. La proportion des cas dans lesquels du matériel illégal a été mis sous séquestre lors de la procédure pénale après transmission du dossier par le SCOCI est, avec 80 %, toujours aussi élevée.

Dans plusieurs cas, les fournisseurs d'accès ont dû supprimer des sites illégaux suite à l'intervention directe du SCOCI. La liste des sites à bloquer est mise à jour au niveau international. Le SCOCI examine en plus chaque site mentionné du point de vue de la situation juridique de la Suisse. La liste est mise à jour chaque trimestre.

Les contrôles portent sur des employés de la Confédération, des membres de l'armée, des employés cantonaux ou des tiers (des mandataires potentiels, par ex.). Le contrôle de sécurité ne peut avoir lieu qu'avec l'accord (signature) de la personne qui en fera l'objet. En cas de refus de cette dernière, la fonction ou le mandat souhaité ne lui est pas attribué.

Faisant des recherches sur Internet, le SCOCI est tombé sur un **forum de discussion pour personnes à tendance pédophile**, offrant à ses utilisateurs la possibilité de faire connaissance ou de créer des liens au niveau personnel. Le SCOCI a ainsi constaté que les participants à ce forum échangeaient conseils et expériences sur la manière de se comporter avec les petites filles ou donnaient des instructions sur la manière d'établir un premier contact avec les enfants. Les recherches ont également révélé que des fichiers de pornographie enfantine avaient été échangés par le biais de ce forum. Le site en question étant hébergé auprès d'un fournisseur d'accès saint-gallois, les autorités de poursuite pénale du canton de St-Gall ont mené des **investigations approfondies pour soupçons de pornographie enfantine et actes sexuels impliquant des enfants**.

Actuellement, des poursuites pénales ont été ouvertes contre treize personnes de nationalité suisse. Des perquisitions ont été effectuées aux domiciles de tous les suspects et de nombreux disques durs et autres supports de données ont été séquestrés. Leur analyse prendra encore un certain temps. Toutefois, les premiers résultats permettent d'ores et déjà de constater que de grandes quantités de matériel pornographique impliquant des enfants (images et films) ont été saisies.

Le rapport annuel d'activité 2008 du SCOCI, qui sera publié durant le deuxième trimestre 2009, fournira des chiffres détaillés, ainsi que leur évaluation et interprétation, après avoir été approuvé par le comité directeur du SCOCI.

MELANI

La Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information (MELANI) regroupe des partenaires œuvrant dans le domaine de la sécurité des systèmes informatiques et d'Internet ainsi que dans celui de la protection des infrastructures sensibles.

Attaques informatiques Il n'est pas toujours possible de se protéger des attaques informatiques ciblées en prenant des mesures de sécurité techniques. L'accent doit par conséquent être mis davantage sur la protection des informations et non plus seulement sur la protection des ordinateurs et des réseaux. Cela concerne en particulier les réseaux sociaux, qui sont très fréquentés: les cybercriminels se servent des données personnelles diffusées sur Internet afin de lancer des attaques ciblées.

Infections par le biais de sites Internet Le risque d'infection par le seul fait de consulter des sites web (infection par drive-by download) est en forte augmentation. Plusieurs attaques massives contre des sites web dont le but était de contaminer les ordinateurs des internautes ont été observées depuis janvier 2008. Parmi les sites touchés figurent également des sites ayant bonne réputation et très fréquentés.

Les cyberattaques sont également un moyen utilisé pour attirer l'attention sur un thème politique. Dans le domaine de la cybercriminalité, les mobiles politiques prennent une place de plus en plus importante aux côtés des mobiles financiers. Ces développements ont contribué à ce que le piratage informatique effectué pour des raisons politiques, appelé «hactivisme», fasse l'objet de discussions publiques.

Les réseaux sans fil (WLANs) sont désormais aussi très répandus chez les particuliers. Si la protection de ces réseaux est insuffisante, les criminels peuvent accéder aux données personnelles. Par ailleurs, ce manque de protection leur permet de dissimuler, en cas d'infraction d'ordre informatique, l'identité véritable des auteurs. Ce type d'abus se produit malheureusement de plus en plus fréquemment. Le fait de respecter les principales règles techniques de base (cf. www.melani.admin.ch) contribue à prévenir les infections de son propre réseau.

Les cartes mémoire, dont sont munis presque tous les appareils électroniques, recèlent un potentiel d'abus toujours plus grand. Elles augmentent énormément la quantité de données accumulées par chacun. Il est par conséquent **très important d'effacer correctement les données, par exemple avant de donner son appareil photo, son téléphone portable ou sa clé USB à un tiers.**

Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants (SCOTT)

Le SCOTT rassemble une multitude d'autorités et de services fédéraux et cantonaux ainsi que des organisations non gouvernementales et internationales œuvrant dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants. En collaboration avec ses membres, le Bureau de direction du SCOTT met au point des stratégies et des instruments destinés à lutter contre la traite des êtres humains dans les domaines de la prévention, de la poursuite pénale et de la protection des victimes ainsi que contre le trafic de migrants.

La traite des êtres humains est un phénomène international. Pour pouvoir lutter efficacement contre cette infraction, il est nécessaire que les autorités de poursuite pénale du pays d'origine et celles du pays où se trouve la victime coopèrent. La collaboration des autorités va au-delà de l'entraide internationale en matière pénale. Une étroite coopération policière et des opérations coordonnées contre les auteurs de la traite des êtres humains dans le cadre de procédures pénales menées en parallèle dans les deux pays permettent de démanteler des réseaux agissant au niveau international.

Etant donné qu'en 2007 **la majorité des victimes de la traite des êtres humains étaient roumaines, pour ce qui est de celles d'Europe de l'Est**, les experts suisses de la lutte contre la traite des êtres humains se sont rendus à Bucarest durant l'année sous revue à l'occasion d'une rencontre organisée en collaboration avec le DFAE et la représentation suisse. Les entretiens menés avec les autorités roumaines de poursuite pénale et les services roumains d'aide aux victimes ont permis aux différents partenaires des deux pays d'échanger des informations. La visite d'institutions d'accueil pour les victimes de la traite des êtres humains à Giurgiu a fourni des renseignements sur les conditions de vie des victimes, les motifs qui les ont poussées à quitter leur pays et leurs possibilités de réinsertion après leur retour.

Nouvelles dispositions Suite à l'entrée en vigueur, début 2008, de la loi fédérale sur les étrangers, les **règles concernant le séjour des victimes de la traite des êtres humains** élaborées par le SCOTT ont été insérées dans une base légale en vue de la signature et de la ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains.

Une fois identifiées, les victimes de la traite des êtres humains ont ainsi droit à un délai de réflexion d'au moins 30 jours. Pendant ce délai, aucune mesure d'éloignement ne peut être exécutée. La personne est autorisée à séjourner dans le pays en question lorsqu'elle peut témoigner contre les auteurs de l'infraction au cours de la procédure pénale ou lorsqu'elle ne peut rentrer dans son pays pour des motifs personnels.

Les dispositions relatives à l'aide au retour en faveur des victimes de la traite des êtres humains facilitent le retour et l'intégration des victimes dans leur pays d'origine.

Conformément à ces bases légales, l'Office fédéral des migrations a lancé le **projet-pilote «Aide au retour en faveur des victimes de la traite d'êtres humains»**, qui prendra fin en 2010. La procédure définitive sera introduite en tenant compte des expériences faites au cours du projet-pilote.

En outre, la **procédure de lutte contre la traite des êtres humains** prévue par la loi est **plus efficace**. La peine d'emprisonnement sanctionnant le trafic

de migrants commis par métier a été relevée à cinq ans et l'infraction figure désormais dans la liste des délits pour lesquels une investigation secrète ou une écoute téléphonique sont autorisées. Le comportement frauduleux à l'égard des autorités a été ajouté parmi les éléments constitutifs de l'infraction dans les dispositions pénales.

La traite des êtres humains est un crime complexe et requiert des connaissances approfondies pour que la poursuite pénale puisse aboutir. Pour la première fois, une formation destinée aux membres de la justice a vu le jour en 2008. Ce cours s'inscrit dans la stratégie du SCOTT, qui soutient la lutte contre ce phénomène par la formation des acteurs de la lutte contre la traite des êtres humains.

Formation des autorités de justice

La formation avait pour but de sensibiliser la justice à la traite des êtres humains, de leur permettre d'identifier ce phénomène, de leur transmettre des connaissances spécifiques quant à ce délit et aux méthodes d'enquête, d'indiquer des mesures de protection destinées aux témoins et de mettre en réseau les experts. Il est prévu de rééditer ce cours et de mettre en place des formations à l'intention d'autres publics cibles.

Si ce n'est un mécanisme de coopération dans le canton de Fribourg, il n'existe pas de table ronde en Suisse romande. Le SCOTT a par conséquent organisé en 2008 un cycle de **conférences** destinées aux autorités et aux organisations non gouvernementales de Suisse romande. Ces conférences avaient pour but de faire prendre davantage conscience des problèmes liés à la traite des êtres humains, d'indiquer des stratégies de lutte et de mettre en réseau les autorités et les services impliqués. Elles ont réuni des représentants de la police, de la justice et des autorités compétentes en matière de migration ainsi que des services d'aide aux victimes. Tous les cantons francophones étaient représentés. Dans l'intervalle, un **comité de coopération** a pu être mis sur pied **dans le canton de Vaud**, tandis qu'une **table ronde** est en élaboration **dans le canton de Genève**.

Coopération en Suisse romande

Le SCOTT a continué à participer à plusieurs tables rondes en Suisse alémanique. Le comité de coopération en matière de lutte contre la traite des êtres

humains du canton de Berne a approuvé une description détaillée de la procédure de lutte contre ce phénomène.

Durant l'année sous revue, le Bureau de direction du SCOTT a participé à diverses formations et journées de sensibilisation ou d'information sur le thème de la traite des êtres humains mises sur pied par d'autres organismes.

Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS)

Le Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS) de fedpol joue un rôle de relais et de filtre entre les intermédiaires financiers et les autorités de poursuite pénale. Conformément à la loi sur le blanchiment d'argent, ce service national central reçoit, analyse et, si nécessaire, transmet aux autorités de poursuite pénale les communications de soupçons des intermédiaires financiers relatives au blanchiment d'argent, au financement du terrorisme, aux fonds d'origine criminelle ou aux organisations criminelles.

Le MROS est aussi un service spécialisé; il établit à ce titre tous les ans une statistique rendue anonyme sur l'évolution de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en Suisse. Il n'est pas une autorité de police en soi, mais une autorité administrative chargée de tâches particulières.

Groupe Egmont

Le MROS est membre du Groupe Egmont, une association internationale de cellules de renseignements financiers (Financial Intelligence Units, FIU), dont le but est de créer les conditions nécessaires à un échange d'informations sécurisé, rapide et juridiquement admissible entre les cellules de renseignements dans les domaines de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Pour être membre du Groupe Egmont, le pays en question doit disposer d'une base légale explicite et formelle, qui désigne le service en tant que bureau national compétent chargé de recevoir et d'analyser les communications de soupçons en matière de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme. Jusqu'à présent, ce n'était pas le cas de la Suisse.

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations révisées du Groupe d'action financière (GAFI) soumise au Parlement, la loi fédérale concernant la lutte contre le blanchiment d'argent dans le secteur financier a également été révisée.

L'obligation de communiquer en cas de soupçon de financement du terrorisme y est désormais explicitement mentionnée. Le Parlement a approuvé le projet en octobre 2008. Le délai référendaire s'étant entre-temps écoulé sans avoir été utilisé, **la loi révisée sur le blanchiment d'argent est donc entrée en vigueur le 1^{er} février 2009.** Le MROS reste par conséquent membre du Groupe Egmont.

Communications Le nombre de **communications de soupçons (851)** parvenues au MROS en 2008 n'a été égalé qu'une fois depuis la création du MROS (+7 % par rapport à 2007). Il convient de souligner que la proportion de communications du secteur bancaire a de nouveau augmenté, tant en chiffres absolus qu'en chiffres relatifs.

81 % des communications de soupçons ont été retransmis à une autorité de poursuite pénale (contre 79 % en 2007), ce qui permet de conclure à une meilleure qualité des communications.

Le rapport annuel du MROS peut être consulté à l'adresse www.fedpol.ch **Thèmes > Criminalité > Blanchiment d'argent.**

Ordonnance sur le bureau de communication

L'ordonnance sur le bureau de communication n'était valable que deux ans car la base légale régissant l'accès à la banque de données du MROS ne figurait que dans une ordonnance et non pas dans une loi fédérale formelle, ce qui était in-

suffisant du point de vue de la protection des données. Suite à l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur les systèmes d'information de police de la Confédération, un nouvel article a été ajouté à la loi sur le blanchiment d'argent, qui constitue la base légale requise.

Documents d'identité

La Section Documents d'identité comprend quatre domaines: documents d'identité au sens strict du terme, projet biométrie, KILA (Bureau de coordination des documents d'identité et de légitimation) et recherches de personnes disparues.

Passeport et carte d'identité suisses

La section veille à ce que les quelque 2650 communes, les 26 bureaux cantonaux des passeports, les quatre services des passeports d'urgence des aéroports et les quelque 140 représentations suisses à l'étranger demandent et délivrent le passeport et la carte d'identité suisses de manière uniforme.

Elle examine les demandes de documents d'identité de Suisses à l'étranger pour lesquels il existerait des motifs de refus légaux, comme un mandat d'arrêt signalé dans le RIPOL, la saisie des papiers d'identité, une poursuite pénale à l'étranger. Elle contrôle en outre le retrait des documents d'identité des personnes dont la nationalité suisse a été annulée.

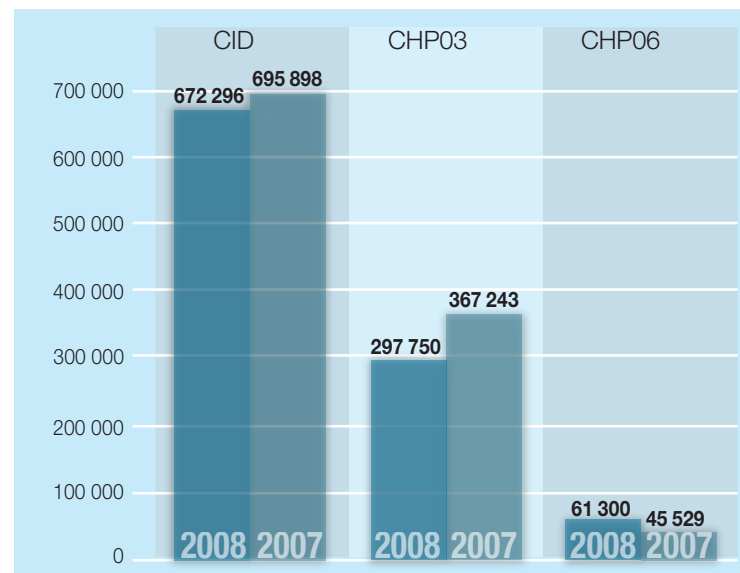
Les citoyens et les autorités cantonales et communales souhaitant s'informer ou demander des renseignements au sujet des documents d'identité peuvent s'adresser à la hotline, consulter le site Internet (www.passeportsuisse.ch) ou écrire à l'adresse électronique (schweizerpass@fedpol.admin.ch). Toutes ces possibilités ont été largement utilisées, notamment en rapport avec les nouvelles dispositions sur l'entrée aux Etats-Unis et les évolutions au sein de l'UE et de la Suisse en matière de documents biométriques. Le service a traité quelque 2000 mails et répondu quotidiennement à une trentaine ou à une quarantaine d'appels via la hotline. Les questions concernaient les documents de voyage et les procédures de demande et d'établissement.

Alors qu'en 2007 encore 367 243 passeports 03 et 42 529 passeports 06 («passeports biométriques») avaient été produits, seuls 297 750 passeports 03 l'ont été en 2008, mais déjà 61 300 passeports 06.

Demandes d'établissement de documents d'identité par des représentations à l'étranger	2008	2007
Refus de l'établissement de documents d'identité sur la base d'un motif de refus (mandat d'arrêt, saisie des documents d'identité) et retrait de documents d'identité	46	86
Acceptation de l'établissement de documents d'identité après examen	247	158
Autres demandes de soutien	57	16
Total	350	260
Retrait du document d'identité suite à l'annulation de la nationalité suisse par l'ODM	69	*

* En 2007, aucune donnée statistique n'avait encore été prélevée à ce sujet.

Nombre de documents d'identité suisses produits en 2008 (passeports et cartes d'identité)



Le recul de la production (seulement 760 000 passeports délivrés en 2006) tient au fait qu'au cours des années précédentes les Suisses, suite à une recommandation du DFJP, avaient été nombreux à commander le passeport 03 avant le 26 octobre 2006, ce document permettant d'entrer aux Etats-Unis sans visa.

Projet «passeport biométrique»

Le projet «passeport biométrique» (introduction définitive) prévoit la mise en œuvre **des directives et des normes contraignantes de l'UE** en matière de passeports biométriques (passeports électroniques) d'ici au 1^{er} mars 2010. **Outre la photographie du titulaire**, le passeport électronique (passeport 10) contiendra **deux empreintes digitales**.

Les bases légales nécessaires à l'introduction définitive des passeports électroniques ont été élaborées. En juin 2008, le Parlement a approuvé la loi révisée sur les documents d'identité. Le 15 octobre 2008, le référendum a abouti. La votation populaire est prévue pour le 17 mai 2009. Dans le cadre de la consultation relative à la révision de l'ordonnance sur les documents d'identité, 47 prises de position (entre autres de tous les cantons) ont été communiquées avant le 10 octobre 2008, conformément au calendrier prévu.

L'**appel d'offres public** concernant des systèmes de saisie des données biométriques («Plate-forme système eDoc») a pu être conclu par le biais du contrat, suite au retrait du recours d'un candidat en octobre 2008. La solution technique retenue est éprouvée.

Plate-forme système

La plate-forme système est utilisée par fedpol, l'Office fédéral des migrations, le DFAE, le Corps des gardes-frontière et les cantons afin de saisir et de contrôler les données biométriques des nouveaux passeports électroniques et d'autres documents d'identité et visas biométriques.

Il a été possible de mettre au point des prototypes du nouveau passeport électronique (passeport 10) en état de fonctionner en étroite collaboration avec l'entrepreneur général Orell Füssli, d'autres entreprises privées et l'Office fédéral des constructions et de la logistique, ce dernier se chargeant de la production des nouveaux passeports. Ces passeports ont passé avec succès plusieurs tests internationaux.

Prototypes

De plus, des travaux de développement technologique du système d'information relatif aux documents d'identité (ISA) sont en cours.

www.passeportsuisse.ch

Bureau de coordination des documents d'identité et de légitimation (KILA)

Les **missions** du Domaine KILA sont multiples:

- acquérir des spécimens de pièces d'identité et de légitimation de tous les pays, les analyser et les décrire, photographies à l'appui, dans la banque de données ARKILA, la collection de pièces d'identité de référence destinée aux services fédéraux et cantonaux;
- vérifier des documents étrangers quant aux modalités d'émission, à l'authenticité (du document ou des données personnelles y figurant), au processus de fabrication, aux éléments de sécurité, etc.;
- collecter des informations relatives à la falsification en vue de tenir à jour la statistique suisse sur la fraude documentaire (application FRAUDE) et d'en exploiter la banque de données;
- administrer et émettre les spécimens suisses (passeport, carte d'identité, permis de conduire, visa, etc.);
- contrôler la qualité au moment de l'émission des documents d'identité suisses (passeport et carte d'identité), apporter son expertise en matière de documents lors de la conception de nouveaux documents (fabrication, éléments de sécurité, techniques d'impression, normes internationales en vigueur, etc.).

ARKILA Durant l'année sous revue, 189 nouveaux documents ont été enregistrés et décrits dans la collection de références de documents d'identité multilingue (d/f/i/e), appelée ARKILA. La forte augmentation des accès à la banque de données ARKILA indique que les clients font un meilleur usage des possibilités de contrôle.

Collection de références de documents d'identité ARKILA	2008	2007
Total des documents disponibles	1565	1376
Accès à ARKILA	13 487	12 377
Utilisateurs	5974	5945

Vérifications internationales relatives aux documents d'identité

La qualité du service en général et la traduction des réponses dans la langue du client en particulier ont reçu de nombreux échos positifs en 2008 également.

Vérifications	2008	2007
Mandats sans contrôle du délai	379	171
Mandats avec contrôle du délai	149	342

La banque de données FRAUDE, qui sert à produire la Statistique suisse sur la fraude documentaire, a pu être introduite en janvier 2008. Il est possible de procéder à de premières comparaisons étant donné que des données avaient déjà été enregistrées en 2007 dans une banque de données provisoire.

Faux documents

Falsifications découvertes	2008	2007
Contrôles à la frontière	3 361	3 186
Contrôles en Suisse	1 603	1 656
Etranger	2	1
Total	4 966	4 843

Recherches de personnes disparues

Les prestations fournies englobent les recherches de personnes disparues depuis longtemps, effectuées à la demande de membres de la famille, d'amis ou de connaissances, ainsi que des recherches sur le lieu de séjour à la demande d'autorités, d'institutions et d'organisations d'utilité publique en Suisse ou à l'étranger.

En 2008, le service a reçu **158 demandes de recherches écrites** (contre 174 en 2007), ce qui correspond à une diminution de 9 % par rapport à l'année précédente. 60 % des mandats de recherches portaient sur des ressortissants suisses et 40 % sur des ressortissants étrangers. **Un peu plus de la moitié des personnes recherchées ont été retrouvées** et informées. Dans 30 % des cas, les personnes n'ont pas été retrouvées. 15 % des demandes sont en cours de traitement, ont été transmises à un autre service pour des raisons de compétence ou ont été suspendues. En 2003, seuls 38 % des cas avaient pu être résolus.

Avec 41 demandes (contre 48 en 2007), le nombre de demandes de recherches privées est resté proche de celui de l'année précédente. La majorité d'entre elles visaient la recherche de membres de la famille, d'amis et de connaissances disparus depuis un certain temps ou la recherche urgente de membres de la famille pour cause de maladie ou de décès. Les demandes déposées par des enfants nés hors mariage désormais adultes et souhaitant retrouver leurs parents biologiques ou des demi-frères et sœurs étaient également fréquentes. Quelques demandes concernaient des Suisses ayant émigrés.

Personnes privées

Les autorités ont quant à elles déposé 38 mandats de recherches en 2008, contre 32 en 2007. Des services de successions cantonaux, des services sociaux et des notaires ont également demandé des enquêtes sur les lieux de séjour pour le règlement de successions et de cas de regroupement familial. La protection consulaire du DFAE a sollicité de l'aide pour retrouver des membres de la famille de ressortissants suisses tombés malades, ayant eu un accident ou étant décédés à l'étranger. L'Office fédéral de l'aviation civile, les caisses de compensation et

Autorités

d'assurance chômage ont sollicité des recherches d'adresses et des autorités de police ont demandé des renseignements dans le cadre d'enquêtes. Des représentations étrangères ont demandé de l'aide pour localiser des ressortissants que l'on supposait se trouver en Suisse.

ONG Les organisations non gouvernementales comme la Croix-Rouge suisse, le Service social international (SSI), à Genève et à Zurich ou le Bureau suisse pour l'adoption à Zurich ont déposé 64 demandes (contre 71 en 2007). Cette dernière a sollicité à plusieurs reprises de l'aide afin de mettre en contact des enfants adoptés avec leurs parents biologiques. La plupart des mandats transférés par la Croix-Rouge suisse émanaient de personnes se trouvant dans des pays en proie à la guerre ou dans des régions politiquement instables et visaient à retrouver des membres de leur famille qu'elles supposaient être en Suisse (principaux pays en 2008: Afghanistan et Somalie).

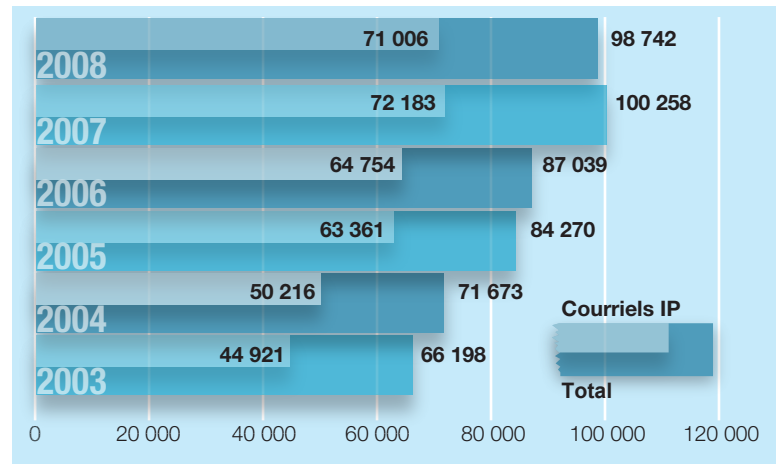
Dans plusieurs cas, des recherches ont concerné des proches de victimes de la guerre d'ex-Yougoslavie vivant en Suisse afin que le CICR puisse leur envoyer des avis de décès officiels. A signaler enfin des demandes sur le sort de réfugiés ou de membres de la famille déportés ou ayant fui lors de la Seconde Guerre mondiale et les recherches engagées par d'anciens enfants de la guerre étant venus passer des vacances en Suisse et cherchant à retrouver les familles dans lesquelles ils avaient vécu alors.

Des entreprises privées comme des **Entreprises** assurances et des banques ont déposé 15 demandes de recherches sur le lieu de séjour de Suisses et d'étrangers (contre 23 en 2007). Il était principalement question de capitaux de prévoyance.

Les tâches de soutien de fedpol ont été assumées par différentes unités de la Police judiciaire fédérale (PJF), du Service d'analyse et de prévention (SAP), de l'Etat-major pour le développement international et la gestion des crises (SINDEC), de l'Etat-major et des Divisions Services et Ressources.

Centrale d'engagement de fedpol

La Centrale d'engagement de fedpol (CE fedpol) fait fonction d'interlocuteur disponible 24 heures sur 24 pour toutes les questions de police judiciaire des organisations partenaires en Suisse et à l'étranger. Elle réceptionne toutes les communications entrantes et sortantes, les traite et les transmet aux services compétents à l'intérieur et à l'extérieur de l'office. Par ailleurs, elle coordonne et dirige des engagements opérationnels tels que les observations transfrontalières et les livraisons surveillées, assure à toute heure la correspondance en matière de police judiciaire et décide des mesures d'urgence à prendre (par ex. recherches ou enquêtes). Par ailleurs, la CE fedpol constitue le Single Point of Contact (SPOC) pour Europol et Interpol à Berne. Enfin, elle traite de manière autonome un nombre important de communications.



Communications entrantes CE fedpol

Communications et renseignements téléphoniques

En 2008, la CE fedpol a traité en tout 7515 appels téléphoniques (-21,8 % par rapport à 2007), dont 3245 appels concernaient les partenaires des polices des frontières et de la justice.

Gestion des communications

En sa qualité de plate-forme de tri et d'information, la CE fedpol a traité au cours de l'année sous revue 91 227 communications écrites (+0,5 % par rapport à 2007). Si la proportion de communications électroniques est restée constante par rapport à l'année précédente, les communications entrantes par courrier ou par fax ont diminué de près de 10 % en 2007, passant à 9485 communications.

Gestion des communications	2008	2007
Courriels IP	71 006	72 183
Fax	4 429	5 149
Courrier postal	5 056	5 106
Vulpus	2 761	2 286
Europol	2 338	1 856
Mail Janus	1 816	3 887
Téléphone	7 515	9 488
Divers (dossiers judiciaires, etc.)	3 821	303
Total	98 742	100 258

En 2008, la CE fedpol a coordonné 145 affaires opérationnelles (+ 6,6 % par rapport à 2007) telles que des observations transfrontalières ou des livraisons surveillées.

Affaires opérationnelles

Service d'identification

En 2008, le Commissariat Service d'identification a traité dans un total de 33 371 affaires (+10,1 % par rapport à 2007), dont 6494 requêtes FIT-Scan entrantes et sortantes, 1777 demandes de profils d'ADN et 8070 circulaires Interpol.

Bureau SIRENE Suisse

Le bureau SIRENE, qui est rattaché à la CE fedpol, est entré en activité le 14 août 2008. En tant que plate-forme nationale, il participe à l'échange de toutes les informations supplémentaires lors de recherches dans le SIS (résultats positifs de recherches étrangères en Suisse et de recherches suisses à l'étranger).

Affaires liées à la correspondance

Les affaires liées à la correspondance sont des communications qui impliquent nécessairement un échange de courrier. Au total, la CE fedpol a traité 4830 affaires de ce type (+8,6 % par rapport à 2007) de manière autonome dans les domaines suivants:

Catégorie	Nombre d'affaires
Informations aux proches	293
Vols simples à l'étranger	176
Vérifications concernant des armes	103
Demandes d'entraide judiciaire internationale et extraditions sur mandat de l'OFJ	108
Vérifications concernant des véhicules en relation avec des délits	2009
Affaires externes à la division en dehors des heures de bureau	962
Questions, vérifications, traitements de réponses positives de l'ASF, etc.	1179

Par ailleurs, les collaborateurs de la CE fedpol ont enregistré un total de 21 567 données (-18 %) dans les banques de données JANUS, IPAS et ORMA.

Catégorie	Réponse positive en Suisse	Réponse positive à l'étranger
Arrestations aux fins d'extradition	37	20
Interdictions d'entrée	1204	114
Personnes disparues	81	2
Personnes recherchées par la justice (par ex. témoins)	358	0
Surveillance discrète	222	0
Objets (véhicules et documents d'identité)	823	17
Total	2725	153

En tout, la CE fedpol a reçu 15 787 informations supplémentaires écrites de l'étranger et a envoyé 4154 formulaires vers l'étranger. En outre, le Bureau SIRENE a traité 5394 appels téléphoniques entrants et sortants destinés aux utilisateurs du SIS (par ex. polices cantonales, Corps des gardes-frontière).

Analyse

La Division Analyse du SAP a pour tâche d'évaluer les communications fournies par la Division Opérations ou en provenance de Suisse et de l'étranger et vérifiées par la Division Gestion des informations, puis de rédiger des rapports pour le compte d'une multitude de destinataires.

Rapports

Parmi les destinataires de ces rapports figure le public, qui est informé chaque année depuis 2002 au moyen du «**Rapport sur la sécurité intérieure de la Suisse**». Par ailleurs, l'année 2008 a vu la première édition d'un autre rapport public, le «**Rapport du Conseil fédéral concernant l'appréciation de la menace et les activités des organes de sûreté de la Confédération**», rédigé par la Division Analyse en collaboration avec d'autres organes de sûreté.

La Division Analyse a en outre publié trois autres **rapports sur le terrorisme, le service de renseignements prohibé et le blanchiment d'argent** à l'intention des responsables politiques de la Confédération et des cantons, ainsi que des autorités de poursuite pénale, de la Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse et du Ministère public de la Confédération.

Les responsables politiques de la Confédération et des cantons ont par ailleurs reçu divers documents usuels tels que des **représentations actuelles de la situation** (par ex. en relation avec des événements liés à l'extrême droite et à l'extrême gauche ou sur les conséquences de la déclaration d'indépendance du Kosovo en février 2008).

Au sein du département, les **mandats d'analyse** prioritaires concernaient le terrorisme, la violence juvénile et l'extorsion de fonds.

Pour répondre au postulat demandant une vue d'ensemble des données statistiques concernant la police, la Division Analyse a rédigé, en collaboration avec le Service fédéral de sécurité, un rapport présentant les chiffres détaillés sur les effectifs de police des cantons et des communes. Ce rapport fournit en outre des informations sur l'indemnisation par la Confédération des prestations policières des cantons.

La division a en outre eu pour tâche de répondre à des demandes parlementaires (2), à des motions (2), à des interpellations (2) et de rédiger les réponses à des questions posées par les médias ou des particuliers.

Activités prioritaires

Les autres activités prioritaires de la division pour 2008 ont été les suivantes:

- Etablissement de la liste des organisations et groupements à observer et de la liste des annonces régulières pour évaluation par le Conseil fédéral.

- Entretien des contacts avec des instituts de recherche dont les projets soutiennent activement la division (Centre de recherche sur la politique de sécurité de l'EPFZ, participation aux comités consultatifs sur le 7^e programme-cadre de l'UE pour la recherche en matière de sécurité, études dans le cadre de programmes nationaux de recherche).
- Gestion des plates-formes exploitées conjointement avec le Service de renseignement stratégique (SRS) sur le terrorisme et le crime organisé, cogestion de la plate-forme consacrée à la prolifération.
- Traitement des requêtes adressées à la Suisse par des offices étrangers et des organisations internationales comme l'ONU, Europol, Interpol et l'OTAN.
- Soutien et mise à disposition de ressources pour le PICC avant et pendant l'EURO 2008.
- Organisation de manifestations et de conférences nationales et internationales et participation à de tels événements.
- Préparation de nombreux exposés dans le cadre de modules de formation portant sur la politique de sécurité nationale, de formations de police internationales et de rencontres internationales.

Centre fédéral de situation

Le Centre fédéral de situation (CFS) suit au quotidien tous les événements relatifs à la sécurité intérieure. Il élabore des analyses de situation à court ou moyen terme pour l'ensemble des forces de police suisses, pour divers offices et organes de l'administration fédérale ainsi que pour les autres partenaires – suisses mais en partie aussi étrangers – du Réseau de renseignements.

Produits

Les documents produits en 2008 par le CFS sont classés dans les catégories suivantes:

- Les jours ouvrables, un **bulletin quotidien détaillé** contenant des informations sur les domaines de l'extrémisme violent, du terrorisme, de la prolifération, du crime organisé et de la criminalité générale, du contre-espionnage et des migrations, ainsi que des technologies de l'information.
- Un **calendrier des manifestations et des événements** continuellement mis à jour.
- Plusieurs **suivis de situation détaillés**, avant tout sur les domaines clés de l'extrémisme violent (extrémisme de droite et de gauche) et du terrorisme (attentats, menaces et arrestations liées au terrorisme).
- **Evaluation ciblée de sources d'information publiques ou confidentielles** en fonction des événements.
- **Analyses de situation hebdomadaires et mensuelles** avec des thèmes d'actualité prioritaires en relation avec la sécurité intérieure.
- **Réseau de renseignements en cas d'événements majeurs**: en 2008, des réseaux de renseignements spéciaux ont été mis en place à l'échelle nationale et internationale et gérés à l'aide d'une présentation cryptée de la situation

à l'occasion du Forum économique mondial de Davos et de la Fête nationale suisse.

En 2008, ces rapports ont notamment été envoyés aux corps de police des cantons et des grandes agglomérations, à divers offices au niveau cantonal

et fédéral, à la cheffe du Département fédéral de justice et police, à l'ensemble du Conseil fédéral et aux instances responsables de la politique de sécurité, comme l'Organe de direction pour la sécurité (Ordiséc) ou encore la Délégation du Conseil fédéral pour la sécurité (Délséc).

Coopération policière internationale

Coopération policière bilatérale

En Suisse, la coopération policière bilatérale se base principalement sur des accords de police bilatéraux. Elle s'opère par le biais du réseau des attachés de police à l'étranger et des attachés de police étrangers en Suisse, ainsi que par les deux centres de coopération policière et douanière avec l'Italie (à Chiasso) et avec la France (à Genève).

Au cours de l'année sous revue, fedpol a mené des négociations en vue de la conclusion d'**accords de coopération policière avec la Serbie et l'Ukraine**. La Suisse prévoit avec ces deux pays un renforcement de l'échange d'informations, la coordination d'engagements opérationnels, la formation de groupes de travail et d'enquête communs, la possibilité de stationner des attachés de police ainsi qu'une collaboration dans le domaine de la formation et du perfectionnement professionnels. Les négociations ont abouti avec la Serbie et l'accord devrait être signé au printemps 2009. Pour ce qui est de l'Ukraine, de nouvelles discussions sont prévues pour 2009.

Pendant l'année sous revue, les Chambres fédérales ont adopté un **accord de coopération policière avec la Bosnie et Herzégovine**. Ce dernier devrait entrer en vigueur au printemps 2009. Lors de sa session d'hiver 2008, l'Assemblée fédérale a en outre approuvé l'**accord avec la France**, qui amènera la coopération avec ce pays au même niveau que celle avec l'Allemagne. Les conventions d'application en question, notamment concernant le système d'information du Centre de coopération policière et douanière (CCPD) de Genève ainsi qu'un accord technique sur la mise en œuvre de la collaboration concernant les infractions au code de la route, sont en cours de négociation.

Des **négociations** ont également été entamées en 2008 **avec l'Italie** afin de mettre en œuvre dif-

férentes mesures liées à l'Accord de Schengen, notamment la possibilité d'autoriser des livraisons surveillées et des patrouilles mixtes dans les zones frontalières italo-helvétiques.

Par ailleurs, de nouvelles **rencontres stratégiques** ont eu lieu entre la Suisse et **ses partenaires de coopération internationaux**. En juillet 2008, le directeur de l'Office fédéral de la police s'est rendu à Ljubljana pour y rencontrer son homologue slovène. Lors de la rencontre avec l'Allemagne, les discussions ont porté sur les mesures concernant l'usage conforme aux accords de moyens aériens (par ex. hélicoptères ou drones), ainsi que sur la coopération dans les cas particuliers, notamment les prises d'otages.

Fedpol stationne des attachés de police à l'étranger depuis 1995. Ces derniers apportent leur soutien aux autorités suisses de police et de poursuite pénale dans la lutte contre la criminalité transfrontalière. Les attachés de police sont sollicités pour des cas importants, des situations délicates au niveau politique ou très urgentes, lorsqu'une collaboration et un soutien directs s'avèrent nécessaires. Ils sont également impliqués lorsque les voies classiques de signalement et de transmission n'obtiennent pas les résultats escomptés.

A l'heure actuelle, des attachés de police suisses sont **stationnés aux Etats-Unis, au Brésil, en Allemagne, en République tchèque, en Italie, en Macédoine et en Thaïlande, ainsi qu'au siège d'Europol aux Pays-Bas**.

L'échange d'informations au niveau international et la mise en place d'un réseau de contacts fiable sont des éléments essentiels au succès de la poursuite pénale.

Attachés de police suisses

Pendant l'année sous revue, la Suisse a conclu des accords selon lesquels les attachés de police stationnés dans un Etat peuvent également agir dans les pays voisins par un procédé dit de **co-accréditation**. Les pays concernés sont le Canada (depuis les Etats-Unis), Malte (depuis l'Italie), la Hongrie et la Pologne (depuis la République tchèque), ainsi que la Bosnie et Herzégovine et le Kosovo (depuis la Macédoine).

Des préparatifs sont également en cours concernant la co-accréditation de deux autres pays, la Malaisie et l'Indonésie (depuis la Thaïlande), dont l'entrée en vigueur est prévue pour 2009.

Accord d'association à Schengen

Fedpol a achevé la mise en œuvre de l'Accord d'association à Schengen dans le domaine policier pour l'entrée en vigueur de l'accord, le 12 décembre 2008. Cette adaptation a nécessité de nombreux travaux au niveau technique, opérationnel et juridique.

La condition pour l'ouverture des frontières dès cette date était l'**évaluation positive** de la Suisse par les experts de l'UE. Fedpol et les autorités de police cantonales ont fait l'objet d'un examen pour déterminer s'ils remplissaient les exigences en matière de coopération policière transfrontalière, d'utilisation du Système d'information Schengen (SIS) et du bureau SIRENE. Il a donc fallu terminer la mise en œuvre au niveau informatique, préparer la mise en service opérationnelle du bureau SIRENE et veiller à l'approbation et à l'entrée en vigueur des bases juridiques nécessaires. La Suisse a reçu une évaluation très positive.

Les premières expériences faites au sein de fedpol avec les nouveaux moyens de recherche et l'interlocuteur central auprès de fedpol ont été extrêmement positives. Le déroulement des procédures entre les différents partenaires comme les polices cantonales, l'Office fédéral de la justice, l'Office fédéral des migrations et d'autres organes, s'avère efficace et adapté. Le succès de cette collaboration se reflète également dans les chiffres concernant la Suisse. **En moyenne**, le bureau SIRENE est informé **chaque jour de 25 réponses positives** dans le SIS.

Depuis la signature de l'Accord d'association à Schengen en 2004, **39 développements en rap-**

port avec fedpol ont été notifiés à la Suisse et ont reçu l'approbation du Conseil fédéral. Ainsi, le Conseil fédéral a par exemple adopté en novembre 2008 le message relatif à la simplification de l'échange d'informations entre les autorités de poursuite pénale suisses et les Etats Schengen et a soumis le projet de loi au Parlement pour approbation.

La collaboration entre la Suisse et **Europol** s'est encore renforcée en 2008. Le nombre de **communications échangées** entre la Suisse et Europol est ainsi passé en moyenne de 140 à 200 par mois pendant l'année sous revue. Les communications concernaient entre autres les domaines de la traite des êtres humains et le trafic de migrants, le trafic de drogue et le terrorisme.

Europol constitue également un centre d'analyse qui recueille et évalue des informations policières des Etats membres dans des fichiers d'analyse spéciaux (Analysis Work Files, AWF). Ces analyses aident les autorités de poursuite pénale à ouvrir des enquêtes contre les criminels agissant au niveau international ou à mener leurs investigations en cours de manière plus ciblée et efficace. A l'heure actuelle, la Suisse prend part aux **quatre AWF suivants: crime organisé, terrorisme islamiste, pornographie infantile et fraude à la TVA**. Le domaine de la fraude à la TVA est traité en coopération avec les autorités de poursuite pénale de la Confédération. La participation à d'autres AWF, notamment dans les domaines de la traite des êtres humains et du trafic de drogue, fait actuellement l'objet d'un examen.

La collaboration entre la Suisse et Europol se base sur un accord international, l'accord Europol, qui est entré en vigueur le 1^{er} mars 2006. Cet accord prévoit **une réglementation stricte pour l'échange de données**. La transmission de demandes d'informations et de réponses entre Europol et la Suisse doit obéir à des exigences élevées. Plus spécifiquement, toutes les informations destinées à être transmises doivent d'abord faire l'objet d'un examen et d'une évaluation spécifiques. Afin d'améliorer encore ses standards déjà élevés, la Suisse a mis à jour sa page intranet Europol sécurisée, mis en œuvre un programme de formation spécifique auprès des cantons et organisé des stages pour les collaborateurs de fedpol auprès d'Europol.

L'accord Europol permet l'échange de données personnelles, mais pas la transmission de données classifiées. Cette **lacune dans l'échange d'informations sera comblée grâce à la conclusion d'un accord de confidentialité.**

Interpol Conformément aux statuts de l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol), chaque pays membre désigne une autorité de police qui assume la fonction de Bureau central national. Fedpol est chargé de cette tâche pour la Suisse. L'Office fédéral de la police transmet des informations en vue de la poursuite et la prévention d'infractions, pour l'exécution de peines et mesures ainsi que pour la recherche de personnes disparues et l'identification de personnes inconnues.

La fonction première d'Interpol est l'**échange d'informations** par le biais d'un système de communication mondial sécurisé. En 2008, fedpol a enregistré un total de 71 006 communications électroniques entrantes et de 26 910 communications sortantes. Alors que les communications d'Interpol sont restées stables par rapport à 2007, les communications sortantes ont augmenté d'environ 20 %. La grande majorité des communications concerne l'échange d'informations de police judiciaire sur des personnes, des objets ou des états de fait. L'échange de données signalétiques à des fins d'identification au niveau international constitue un cas particulier. Dans ce domaine, fedpol a enregistré 10 248 communications entrantes et 1309 communications sortantes. La plupart des données étaient des empreintes digitales. L'échange de profils d'ADN a lui aussi gagné en importance: pour 2008, fedpol a enregistré 786 communications entrantes et 991 communications sortantes à ce sujet.

La deuxième fonction d'Interpol consiste à exploiter des **banques de données générales et spécialisées**. En Suisse, la consultation de données non personnelles se fait en partie de manière automatique par le biais du système de recherches national RIPOL. Pendant l'année sous revue, la Suisse a mené 11 399 recherches concernant des véhicules, dont 26 ont abouti à une réponse positive en rapport avec des véhicules volés. La banque de données sur les documents de voyage volés ou perdus a été consultée 5 526 699 fois depuis la Suisse, ce qui a abouti à 1210 réponses positives.

La banque de données personnelles d'Interpol a été consultée 3243 fois en Suisse pendant l'année 2008, pour un résultat de 412 réponses positives.

La troisième fonction d'Interpol consiste à fournir un **soutien général et opérationnel**, par exemple sous la forme de transferts de connaissances spécialisées dans des domaines spécifiques de la criminalité, ou de propositions pour l'amélioration de la coopération entre les Bureaux centraux nationaux. En 2008, fedpol a été représenté dans 28 organes, groupes de travail et comités d'experts d'Interpol. La plus grande partie de ces comités sont de nature opérationnelle et travaillent dans divers domaines de la criminalité transnationale comme le terrorisme, le crime organisé, la traite des êtres humains, la pédocriminalité, la cybercriminalité, le trafic de drogue, la fausse monnaie, le brigandage, le vol d'œuvres d'art ou le vol de véhicules.

En novembre 2008, une commission d'évaluation d'Interpol a procédé à un **examen des normes en matière de prestation de services**. Dans son rapport final, la commission a constaté que fedpol remplissait largement les normes imposées. L'office a par la suite entrepris la mise en œuvre des recommandations émises par la commission.

La coopération policière multilatérale de la Suisse comprend la coopération avec diverses organisations internationales comme l'ONU, le Conseil de l'Europe et l'OSCE, ainsi qu'avec des réseaux de lutte contre la criminalité transfrontalière comme RAILPOL ou l'Ecole de police d'Europe centrale. Les missions internationales de la Suisse visant à mettre en place des réformes policières dans d'autres Etats font également partie de cette catégorie.

Coopération policière multilatérale

Depuis le 18 décembre 2008, l'Office fédéral de la police et le Corps des gardes-frontière sont membres de **RAILPOL**, un **réseau des services de police des chemins de fer européens**. Le but de ce réseau est d'améliorer et de coordonner la coopération transfrontalière à l'intérieur de l'UE dans le domaine de la police des chemins de fer, l'un des principaux objectifs mis en avant étant l'échange d'idées sur les meilleures pratiques à mettre en œuvre («best practices»).

Par ailleurs, la Suisse a également participé en 2008 à **l'évaluation et à la réorientation de la politique internationale en matière de drogue** sous la houlette de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). Le plan d'action international de ce projet a été retravaillé et mis à jour. La nouvelle version du document devrait être approuvée en mars 2009 à l'occasion d'une séance extraordinaire de la Commission sur les drogues (CND) de l'ONU.

La Suisse soutient les Etats signataires de la **Convention de coopération policière (CCP) pour l'Europe du Sud-est** dans la mise en œuvre de leurs réformes policières. La CCP est entrée en vigueur en juillet 2008 et contient des dispositions d'une grande portée pour la coopération policière entre les Etats membres. La Bulgarie a annoncé son adhésion à la convention fin septembre 2008, portant ainsi à huit le nombre d'Etats membres. La Suisse participe d'une part aux groupes de travail pour la mise en œuvre de la coopération policière et contribue d'autre part au financement du secrétariat de la CPP, qui est entré en activité en septembre 2008.

La Suisse a également participé à l'organisation de différentes manifestations éducatives de **l'Ecole**

de police d'Europe centrale dans la lutte contre la grande criminalité transfrontalière. En tout, 30 membres de différents corps de police cantonaux ont suivi ces séminaires spécialisés.

L'Office fédéral de la police est responsable de la conduite opérationnelle et du suivi des conseillers de police suisses engagés dans des réformes policières dans des Etats en crise. Cela implique également qu'il est chargé de mettre à disposition du personnel compétent pour les missions de l'ONU, de l'UE et d'autres organisations. Il conseille également le DFAE pour des questions politiques et financières et représente la Suisse à l'étranger.

Durant l'année 2008, neuf conseillers de police étaient stationnés **au Kosovo**, cinq **en Bosnie et Herzégovine**, deux **en Géorgie** et deux **en Côte d'Ivoire**, où le chef de la police de l'ONU est de nationalité suisse. Un autre conseiller de police faisait partie d'une unité spéciale de l'ONU **à New York** chargée de la préparation des missions portant sur la réforme de la police. Cinq postes comprenaient des fonctions de contrôle aux frontières et étaient donc occupés par des membres du Corps des gardes-frontière.

Conseillers de police

Recherches RIPOL

La Section Recherches RIPOL est responsable de la gestion et du développement du système de recherches informatisées RIPOL, qui comprend des banques de données portant sur la recherche de personnes et de véhicules, la recherche d'objets et les infractions non élucidées. Ce système permet des recherches rapides, simples et uniformes dans toute la Suisse. La section est également chargée de l'échange informatisé de données avec l'étranger; elle fait donc fonction de service de coordination pour la coopération avec le Secrétariat général d'Interpol à Lyon.

La section gère également le site **www.swisspolice.ch** au nom de la Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse (CCPCS). Ce site Internet commun des polices suisses a l'avantage d'uniformiser la communication entre la population et les autorités de police. Il complète les

recherches de la police judiciaire et les activités de cette dernière en matière de prévention. Le site facilite les enquêtes portant sur des crimes ou délits, la recherche de personnes ou d'objets de grande valeur marchande ou sentimentale ainsi que la prévention d'actes criminels, en particulier par des mises en garde adressées à la population.

En 2008, le Service Développement/Assistance en applications informatiques s'est occupé pour l'essentiel du concept et des spécifications détaillées du projet **«Nouvelle recherche de personnes»**. Ce projet vise les buts suivants:

- modernisation du système national de recherches RIPOL, en particulier la recherche de personnes;
- raccordement international à Interpol et au Système d'information Schengen (SIS);
- échange de données au sein de la Confédération (Office fédéral de la justice) ainsi qu'avec les

cantons et l'étranger (accords bilatéraux avec l'Allemagne, l'Autriche et le Liechtenstein).

La nouvelle recherche de personnes **sera introduite de manière définitive en 2009.**

Base de données RIPOL au 31.12. 2008 2007		
Nombre d'utilisateurs: env. 25 000		
Personnes	196 130	173 786
Véhicules (y c. vélos et motos)	308 535	265 022
Immatriculations de véhicules	347 440	303 980
Infractions non élucidées	1 239 323	1 084 533
Lésés	945 733	822 804
Objets	2 123 284	1 979 235
Signalements	44 877	41 157
Traces	42 685	40 124

Volume de données saisies au 31.12. 2008 2007

Recherches de personnes		
Mandats d'arrêt (niv. national)	11 285	14 701
Mandats d'arrêt (niv. régional)	21 238	18 437
Recherches du lieu de séjour (niv. national)	3 492	4 436
Recherches du lieu de séjour (niv. régional)	29 084	34 460
Mesures d'éloignement (niv. nat.)	10 336	17 232

Recherches d'objets		
Cas	196 557	199 604
Signalements	4 073	3 630
Traces	2 897	4 041
Objets	145 979	150 972
Lésés	141 963	126 159

Recherches de véhicules		
Véhicules	9 315	10 440
Vélos, motos et NIV volés	43 517	44 951
Immatriculations	35 835	37 742
Immatriculations de vélos et de motos	40 258	40 753

Recherches actives		
Messages urgents connus (niv. national)	9 953	9 209
Messages urgents connus (niv. régional)	3 104	2 789
Autres messages (niv. national)	1 091	1 152
Autres messages (niv. régional)	2 492	3 603

Services AFIS ADN

La Section Services AFIS ADN est le centre national de prestations de l'Office fédéral de la police pour l'identification biométrique des personnes sur la base d'empreintes digitales et palmaires ou de l'ADN. Parmi ses mandants figurent les corps de police de Suisse et de la Principauté de Liechtenstein, l'Office fédéral des migrations (domaine de l'asile), le Corps des gardes-frontière et le Département fédéral des affaires étrangères (octroi de visas). La Section Services AFIS ADN est opérationnelle 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Demandes En 2008, quelque 67 000 demandes d'identification selon la méthode des deux doigts (identifications de personnes sur la base de deux empreintes digitales) ont été transmises à la Section Services AFIS ADN, les résultats étant transmis au mandant en l'espace de dix minutes au maximum. Durant la période sous revue,

environ **142 000 demandes d'identification** ont été traitées, dont quelque 25 000 sur la base de profils d'ADN et 117 000 au moyen d'empreintes digitales.

Avec 5940 concordances personnes-traces (dont 4188 sur la base de profils d'ADN), le pourcentage de réussite pour l'identification de **traces relevées sur les scènes de crime** a nettement augmenté par rapport à l'année précédente. En outre, dans 733 cas, on a identifié des **liens avec les scènes de crime** (concordance traces-traces) au moyen d'une comparaison positive des profils d'ADN.

Les mandants reçoivent les résultats des demandes d'identification par voie électronique sécurisée. Ces résultats peuvent aussi bien se révéler être à la charge qu'à la décharge de la personne concernée.

L'année 2008 a également vu une amélioration considérable de la qualité des services fournis dans les domaines de l'organisation, des processus et de la technique. On notera en particulier que les Services AFIS ADN ont passé avec succès l'audit pour l'**accréditation** de leurs laboratoires **selon la norme de qualité ISO 17025**.

Appareils portatifs En 2008, le domaine AFIS a reçu de nouveaux lecteurs d'empreintes digitales portatifs pour les demandes d'identification basées sur deux empreintes digitales. Ces appareils sont utilisés par la police et le Corps des gardes-frontière pour l'identification des personnes en dehors des bureaux et ont déjà largement fait leurs preuves, notamment lors de l'EURO 2008.

Dans le cadre de la mise en œuvre de Schengen/Dublin, l'infrastructure informatique a été actualisée de manière à pouvoir non seulement mener des contrôles de personnes au niveau national, mais aussi consulter Eurodac, la banque de données des Etats Dublin, dans la mesure où les conditions juridiques sont remplies.

Infrastructure informatique

Le système central **AFIS** a fait l'objet d'une **mise à jour** généralisée qui comprenait la mise en place de moyens d'identification plus efficaces et permettant des recherches plus rapides et plus précises.

Pour ce qui est de la base de données sur les profils d'ADN CODIS, le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence a procédé au cours du premier semestre 2008 à une évaluation du système. Il a constaté que la **protection des données** avait été **entièrement respectée** pour les éléments vérifiés.

Législation

Le Service juridique est le centre de compétence de l'office qui traite les questions juridiques. Il dirige les projets législatifs de l'office et traite les décisions touchant aux domaines du matériel de propagande incitant à la violence et des interdictions d'entrée. La section évalue les dossiers de l'office sous l'angle juridique et sous celui de la protection des données. Le domaine Protection des données conseille les collaborateurs et gère les demandes de renseignements ou d'effacement de données.

Législation en matière de police Après avoir constaté des lacunes dans la législation fédérale en matière de police, un groupe de travail interdépartemental mené par le Service juridique de fedpol s'est notamment intéressé en 2008 à la structure et au champ d'application de la législation en matière de police. Il a éclairci la question de savoir sur quelle base constitutionnelle la Confédération peut s'appuyer pour édicter des lois dans le domaine policier. Sur la base de ces travaux, la cheffe du DFJP a demandé la **réaction d'un projet à envoyer en consultation**.

Le rapport «Vidéosurveillance exercée en vue d'assurer la sécurité dans les gares, les aéroports et les autres espaces publics», publié par le DFJP en septembre 2007, proposait entre autres une révision de l'ordonnance du 27 juin 2001 sur la sécurité relevant de la compétence fédérale (OSF). L'objectif de cette révision était la prolongation du **délai de conservation des enregistrements vidéo**. Le Service juridique a mis en œuvre cette mesure proposée à l'échelon fédéral. L'ordonnance révisée est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2008.

Vidéosurveillance

Le 2 juillet 2008, le Conseil fédéral a décidé de signer la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains. La signature a eu lieu en septembre au siège du Conseil de l'Europe à Strasbourg.

Traite des êtres humains

L'ordre juridique suisse correspond en grande partie à la convention. Des **adaptations concernant la protection extraprocédurale des témoins** sont toutefois nécessaires. Etant donné que de telles mesures de protection touchent de près à la com-

pétence des cantons, il était obligatoire de les consulter à ce sujet. Les cantons se sont déclarés favorables à la convention et disposés à mettre en œuvre les mesures nécessaires sous la responsabilité de la Confédération. Le Service juridique a donc entrepris, en association avec les cantons, l'élaboration d'un projet à mettre en consultation. L'arrêté fédéral concernant l'adhésion à la convention devrait être soumis à l'approbation du Parlement en même temps que le projet de loi concernant la protection extraprocédurale des témoins.

Systèmes d'information de police

La **loi fédérale** sur les systèmes d'information de police de la Confédération (LSIP) a été **approuvée** le 13 juin 2008 lors du vote final des Chambres, suite à quoi les dispositions d'exécution ont dû être élaborées. Ces dernières comprenaient l'adoption de deux nouvelles ordonnances (Index national de police et N-SIS) ainsi que les modifications des précédentes ordonnances sur les différents systèmes d'information de police concernés (JANUS, IPAS, RIPOL).

Une troisième et nouvelle ordonnance est celle sur les adaptations découlant de la loi fédérale sur les systèmes d'information de police de la Confédération; elle contient toutes les modifications terminologiques figurant dans les autres ordonnances concernées par l'entrée en vigueur de la LSIP.

L'ordonnance du 7 mai 2008 sur la partie nationale du Système d'information Schengen (N-SIS) et sur le bureau SIRENE est déjà entrée en vigueur le 1^{er} juin 2008 afin de permettre la mise en service du Système d'information Schengen (SIS) et son évaluation de la part de l'UE.

Le 18 juin 2008, le Conseil fédéral a pris connaissance des autres dispositions d'exécution et a autorisé le DFJP à consulter les commissions parlementaires. Suite à l'accord de ces dernières, les **ordonnances** ont été adoptées par le Conseil fédéral le 15 octobre 2008 et sont **entrées en vigueur** le 5 décembre 2008, en même temps que la LSIP.

Législation sur les armes

Dans le cadre de l'association à Schengen, la législation suisse sur les armes a été adaptée selon la directive de l'UE relative au contrôle de l'acquisition et de la détention d'armes. Cette adaptation est entrée en vigueur avec la révision nationale de la légis-

lation sur les armes, en même temps que l'entrée en vigueur de Schengen, le 12 décembre 2008.

Or, **la directive de l'UE sur les armes a entre-temps fait l'objet d'une révision**, suite à l'adhésion de l'UE au Protocole de l'ONU sur les armes à feu. Etant donné que **ces modifications doivent, en tant que développements de l'acquis de Schengen, être transposées dans le droit suisse** dans un délai de deux ans, le Service juridique a élaboré un projet ad hoc à mettre en consultation. Le 26 septembre 2008, le Conseil fédéral a ouvert **la procédure de consultation**.

Le Conseil fédéral a chargé le DFJP de **la révision de la loi et de l'ordon-**

nance sur les explosifs en vue d'aligner le droit suisse sur le droit européen en la matière. Il s'agissait en particulier d'harmoniser la réglementation en matière d'autorisations d'importation, d'autorisations pour l'utilisation d'engins pyrotechniques et de marquage des explosifs conformément aux directives de l'UE. La révision a également permis de supprimer quelques incohérences qui étaient apparues dans l'application à long terme de la loi.

La modification de la loi sur les explosifs a eu lieu dans le sillage de la révision partielle de la loi fédérale sur les entraves techniques au commerce. Le Conseil fédéral a adopté le 25 juin 2008 les modifications et le message s'y référant. Les travaux pour la modification de l'ordonnance sur les explosifs sont quant à eux encore en cours. L'ordonnance devrait entrer en vigueur en juillet 2010.

A la demande du DDPS, le Conseil fédéral a décidé le 21 mai 2008 de

transférer les parties du Service d'analyse et de prévention (SAP) assumant des tâches de renseignement dans le domaine de la sécurité intérieure, y compris le Centre fédéral de situation, au DDPS au 1^{er} janvier 2009. Fedpol a profité de cette occasion pour réorganiser les parties du SAP restées auprès de fedpol et procéder à quelques améliorations de l'organisation dans le cadre d'un projet interne du nom d'EQUILIBRE (cf. l'introduction).

Le transfert des parties du SAP et la réorganisation qui a suivi ont nécessité de **nombreuses adaptations formelles** dans les ordonnances d'organisa-

Loi sur les explosifs

Réorganisation de fedpol

tion des départements concernés, ainsi que dans de nombreuses autres lois et ordonnances, que le Conseil fédéral a approuvées le 12 décembre

2008. Les **modifications** sont **entrées en vigueur comme prévu au 1^{er} janvier 2009**.

Ressources

La Division Ressources fournit des prestations de services dans les domaines des finances, de l'informatique, du personnel et des services centraux pour toutes les unités de l'office.

Finances Le domaine des finances est responsable de la planification, du budget, du controlling, du reporting et de la surveillance de l'ensemble des opérations financières de l'office.

En 2008, l'Office fédéral de la police a disposé d'un **budget global de 241 millions de francs** pour mener à bien les tâches clés qui lui étaient confiées.

Le soutien aux projets de grande envergure touchant à l'informatique, comme la mise en œuvre financière des changements organisationnels, a constitué le principal défi pour le domaine des finances en 2008.

du mandat de prestations en faveur des autorités partenaires nationales et cantonales. Les nouvelles bases légales et les engagements internationaux auxquels la Suisse est liée ont des conséquences directes sur l'informatique, que ce soit en raison de nouvelles exigences ou d'exigences plus élevées, par exemple les prescriptions de l'UE dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Schengen.

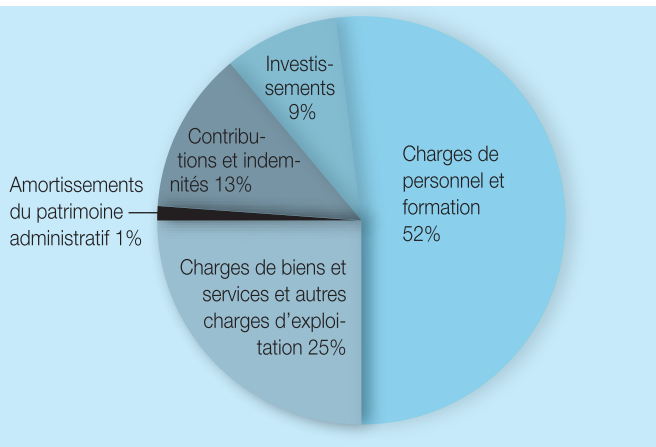
En 2008, le domaine de l'informatique a participé en particulier aux **projets d'envergure** suivants: le rattachement, au niveau policier, de la Suisse au Système d'information Schengen (SIS I), l'introduction du passeport biométrique et la mise en service de la banque de données sur le hooliganisme, à temps pour le début de l'EURO 2008.

En décembre 2008, fedpol comptait **Personnel 953 collaborateurs**. L'Office fédéral de la police compte des groupes professionnels très divers. Outre les policiers et les criminologues, il s'agit avant tout de juristes, d'économistes, de spécialistes en informatique et d'experts en finance mais aussi de psychologues, d'anthropologues, d'artisans et d'employés de commerce.

En 2008, 70 % des collaborateurs étaient âgés de 30 à 42 ans. La proportion de femmes, stable depuis des années, s'élève à 30 % en moyenne. Durant la période sous revue, 15 % d'entre elles occupaient un poste de cadre.

75 % des collaborateurs sont germanophones, 20 % sont francophones et 5 % italophones. L'office compte aussi des collaborateurs de langue maternelle romanche et issus d'autres communautés linguistiques.

La Section Services centraux se **Services centraux** compose des domaines suivants: Archivage et documentation, Sécurité et technique, Acquisitions et logistique, et Service postal.



Chiffres 2008

Informatique Il n'est guère de domaine d'activité de la police qui ne dépende pas de l'aide de moyens informatiques. Ainsi, l'office exploite **47 applications spécialisées différentes** (systèmes d'information) nécessaires au travail quotidien et indispensables à l'accomplissement

Le Service **Archivage et documentation** assure une gestion systématique des dossiers et consigne les activités administratives liées à toutes les affaires de l'office (enregistrement). Le domaine se charge également de la recherche et de la transmission d'informations spécifiques et de la gestion de la documentation pour les unités chargées de tâches préventives ou répressives de l'office.

En 2008, le service a traité 7350 courriers entrants et classé 5510 documents. Par ailleurs, il a répondu à près de 2000 demandes, a mené 121 recherches et a transmis un total de 3876 publications (publications officielles et autres) à des collaborateurs de fedpol.

Le Service **Sécurité et technique** accomplit, au sein de fedpol, des tâches de sécurité relatives aux personnes et aux bâtiments, y compris au système de contrôle d'accès (badges). Il se charge aussi de la gestion du parc automobile, de la conduite de projets de construction et de l'organisation des situations d'urgence.

En 2008, 26 véhicules ont été réaménagés ou rééquipés. Au total, l'équipe responsable de la gestion du parc automobile s'est chargée de l'entretien de 159 véhicules et a procédé à 381 réparations, 318 changements de pneus et au traitement de 78 cas de dommages.

Le Service **Acquisitions et logistique** fournit des prestations en matière d'acquisition de matériel et de logistique, de gestion des locaux et des déménagements, de bureautique et de téléphonie.

En 2008, il a organisé 470 déménagements ainsi que 915 mutations téléphoniques comme des connexions spéciales ou des installations.

Le **Service postal** assure plusieurs fois par jour la distribution du courrier interne et externe. En 2008, il a géré 6511 distributions de courrier et environ 23 tonnes de courrier entrant, ainsi que près de 8 tonnes de courrier sortant.

Le championnat d'Europe de football UEFA 2008 a soulevé les questions les plus diverses en matière de sécurité. De ce fait, presque toutes les unités de fedpol ont assumé des tâches spéciales dans le cadre de ce grand événement.

Fedpol a par exemple mis sur pied les **bases de la collaboration policière** avec les Etats participants, les Etats de transit et les Etats riverains. A cette fin, quinze déclarations d'intention interétatiques ont été signées et une avec Europol. Fedpol a en outre organisé l'intervention des forces de l'ordre allemandes et françaises appelées en renfort des corps de police de Bâle, Zurich et Genève et a géré le Centre d'information et de coordination de police (Police Information and Coordination Centre, PICC).

PICC Suisse Le PICC Suisse reposait sur les structures du Centre fédéral de situation, lui-même intégré au Service d'analyse et de prévention (SAP) de fedpol, ainsi que des organes de la Confédération et des cantons, rassemblés au sein du réseau de renseignements. Il disposait à cet effet de structures et de processus mis en œuvre à plusieurs reprises à l'occasion de grandes manifestations. Un grand nombre d'autres partenaires ont été intégrés à ce réseau pour la durée de l'EURO 2008.

Au total, le PICC a livré à ses partenaires du réseau de renseignements 83 rapports de situation classifiés et 500 informations isolées, générées à partir de plus de 1500 communications reçues. Ils ont été mis à disposition dans la **Présentation électronique de la situation (PES)** qui avait été adaptée en fonction des besoins spécifiques de l'EURO 2008. En outre, un rapport de situation interne complet a été établi chaque jour.

Le PICC a constitué le **«single point of contact»** pour toutes les questions ayant trait aux mesures de police. L'**Observatoire suisse du hooliganisme** a également été intégré au PICC; il était responsable de l'engagement des policiers spécialistes du hooliganisme, les «spotters». C'est également au PICC qu'ont été stationnés **divers officiers de liaison suisses et étrangers** issus des domaines de la police et du renseignement. Ce service est entré en fonction au début du mois de mai 2008 et dès juin 2008, il a assuré un service ininterrompu,

24 heures sur 24. D'emblée, le PICC Suisse a œuvré en très étroite collaboration avec le PICC Autriche.

L'échange d'informations au niveau international sur les auteurs de violence dans les manifestations sportives ainsi que les mesures de prévention prises en Suisse et à l'étranger comme les interdictions de stade et de périmètre, les obligations de se présenter à la police, les interdictions d'entrée et de sortie du territoire, les contacts avec les auteurs de troubles potentiels ont permis d'éloigner davantage de supporters à risque des villes organisatrices.

La Suisse a reçu des données concernant des supporters à risque de douze pays participants et a enregistré de manière temporaire près de 6700 supporters violents étrangers dans la **banque de données HOOGAN**. 380 personnes de nationalité suisse figuraient déjà dans cette banque de données. Comme convenu avec les Etats participants, toutes les données étrangères enregistrées provisoirement dans HOOGAN ont été effacées le 30 juin 2008.

Immédiatement avant et pendant l'EURO 2008, le SAP a prononcé environ 230 **interdictions d'entrée à durée limitée** contre des supporters violents étrangers.

Le SAP a intensifié suffisamment tôt la collecte d'informations auprès de ses interlocuteurs suisses et étrangers. Il a établi des **appréciations régulières de la situation et de la menace** et effectué des tâches de planification dans l'éventualité d'événements concrets.

Le Service fédéral de sécurité (SFS) a ordonné et coordonné les mesures de sécurité destinées à 53 personnes à protéger en vertu du droit international public. On n'a relevé aucun incident particulier pendant toute la durée de l'EURO 2008.

Mesures «Auteurs de violence dans les manifestations sportives»

Terrorisme et extrémisme violent

Personnes protégées en vertu du droit international public

Centrale d'information des médias

La «Centrale d'information des médias Sécurité» a été mise en place à Berne, sous la conduite de fedpol.

Elle a servi d'une part à la concertation entre tous les partenaires, d'autre part elle a fourni des prestations en faveur de toutes les forces de sécurité. Ainsi, quotidiennement, la Centrale a publié une **newsletter** interne en allemand, français et italien ainsi que, pour les médias, un **bulletin** sur les événements relevant de la sécurité, lequel a été également traduit en anglais.

En outre, la Centrale a mis à disposition une **plate-forme électronique** sur laquelle toutes les forces de sécurité pouvaient publier leurs communiqués de presse relatifs à l'EURO 2008.

En tout, 150 demandes téléphoniques et d'innombrables courriels ont été traités. Les 36 éditions de la newsletter représentent un volume total de près de 100 pages par langue, la plate-forme électronique sur laquelle on pouvait consulter la newsletter a été visitée 25 000 fois et le site a enregistré plus de 130 000 accès en juin 2008.

Guide du parfait hôte «Sécurité»

Le Guide du parfait hôte «Sécurité» avait déjà été élaboré dans la phase de projet sous la conduite de fedpol.

En Suisse, il a été tiré à 55 000 exemplaires. Ce guide a accompagné les forces de sécurité dans cet exercice périlleux consistant à maintenir l'équilibre entre leur rôle de «bon Samaritain» et leurs interventions musclées contre les délinquants. Sur 180 pages et 32 plans à déplier, il offrait des **informations utiles sur ce grand événement sportif et sur l'engagement en faveur de la sécurité**, allant du calendrier des matches aux adresses des ambassades et aux informations sur le comportement

des supporters, en passant par un guide linguistique comprenant des expressions et des termes usuels se rapportant au football et à la sécurité en allemand, en français et en anglais (langues de l'UEFA).

Mesures policières

Durant l'EURO 2008, **420 personnes ont été dénoncées et quelque 1000 mesures de privation de liberté** (interpellations et arrestations) ont été prononcées. Pour un nombre de visiteur de près de 4,8 millions, cela correspond à 1 pour 4800 (1/4800). A titre de comparaison, le Mondial 2006 en Allemagne a enregistré une mesure de privation de liberté pour 2330 visiteurs. Dans les deux cas, il s'agit donc de **valeurs qui se comptent en pour mille**. Le Conseil fédéral a également confirmé ce point dans son bilan: «Le concept de sécurité a fait ses preuves. L'EURO 2008 a été paisible en toute circonstance. La collaboration entre les sites d'accueil, les cantons, la Confédération et les autres partenaires a fonctionné. Les forces de sécurité nationales et étrangères ont coopéré de façon exemplaire».

EURO 2008: quelques données chiffrées

Jours d'intervention Police CH	50 000
Jours d'intervention Police D	3 910
Jours d'intervention Police F	1 070
Mesures de privation de liberté (interpellations et arrestations)	1 000
Dénonciations	420
Rapports de situation du PICC	83
Communications transmises au PICC	1 500
Interdictions d'entrée sur le territoire	230
Données HOOGAN Etranger	6 700
Personnes protégées en vertu du droit international public	53

Glossaire

Abréviation	Signification
ADN	Acide désoxyribonucléique
AFIS	Système automatique d'identification des empreintes digitales (Automated Fingerprint Identification System)
ARKILA	Collection de références de documents d'identité et de légitimation
ASF	Automated Search Facility – Stolen/Lost Travel Documents and Stolen Motor Vehicles
AWF	Analysis Work File (fichier de travail d'Europol à des fins d'analyse)
CCP	Convention de coopération policière
CCPD	Centre de coopération policière et douanière
CE fedpol	Centrale d'engagement de fedpol
CEPOL	Collège européen de police
CFS	Centre fédéral de situation
CODIS	Base de données sur les profils d'ADN (Combined DNA Index System)
CPI	Coopération policière internationale
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DFP	Département fédéral des finances
DFJP	Département fédéral de justice et police
EMPOC	Etat-major Prise d'otage et chantage
Eurodac	Banque de données des Etats Dublin
Europol	Office européen de police
FIT	Fingerprint Image Transmission
FIU	Cellule de renseignements financiers (Financial Intelligence Unit)
FRAUDE	Banque de données sur la fraude documentaire
GAFI	Groupe d'action financière
HOOGAN	Système d'information électronique pour la lutte contre la violence lors de manifestations sportives
Interpol	Organisation internationale de police criminelle
IP	Interpol
IPAS	Système informatisé de gestion et d'indexation de dossiers et de personnes de l'Office fédéral de la police
ISA	Système d'information relatif aux documents d'identité
ISO	Organisation internationale de normalisation
JANUS	Système informatisé de la Police judiciaire fédérale
KILA	Bureau de coordination des documents d'identité et de légitimation

Abréviation	Signification
LSIP	Loi fédérale sur les systèmes d'information de police de la Confédération
MELANI	Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information
MPC	Ministère public de la Confédération
MROS	Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent
NFIP	Centrale d'information du football (National Football Information Point)
N-SIS	Partie nationale du Système d'information Schengen
OCA	Office central des armes
OCMG	Office central du matériel de guerre
ODM	Office fédéral des migrations
ORMA	Système de gestion des affaires de la PJF
PES	Présentation électronique de la situation
PICC	Centre d'information et de coordination de police (Police Information and Coordination Centre)
PJF	Police judiciaire fédérale
POLDOK	Archivage et documentation de fedpol
PSS	Planification, suivi et standardisation du traitement des informations de police
PWGT	Police Working Group on Terrorism
RAILPOL	Réseau des services de police des chemins de fer européens
RIPOL	Système de recherches informatisées de police
SAP	Service d'analyse et de prévention
SCOCI	Service de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet
SCOTT	Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
SFS	Service fédéral de sécurité
SINDEC	Etat-major pour le développement international et la gestion des crises
SIRENE	Supplément d'information requis à l'entrée nationale (Supplementary Information Request at the National Entry)
SIS	Système d'information Schengen
SPOC	Point de contact unique (Single Point of Contact)
TI	Technologies de l'information
TIC	Technologies de l'information et de la communication
VIN	Vehicle Identification Number
Vulpus	Système de renseignements de police
WLAN	Réseau local sans fil (Wireless Local Area Network)

RAPPORT D'ACTIVITE

OFFICE FEDERAL DE LA POLICE
FEDPOL
CH-3003 Berne

Téléphone +41 (0)31 323 11 23
info@fedpol.admin.ch
www.fedpol.ch